

SAC-970502

UNIVERSITÉ DE MONCTON

148^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 2 mai 1997

De 9 h à 18 h

Réunion
tenue par vidéoconférence

Campus de Moncton
Campus de Shippagan
Campus d'Edmundston

PRÉSENCES

MEMBRES

| | |
|---|------------|
| Paul Albert, professeur | Edmundston |
| Samuel Aubé, étudiant | Edmundston |
| Richard Barry, professeur | Edmundston |
| René Blais, professeur | Edmundston |
| Zénon Chiasson, doyen | Moncton |
| Omer Chouinard, professeur | Moncton |
| Natalie Cormier, étudiante | Moncton |
| Hermel Couturier, directeur | Moncton |
| Yahia D'Jaoued, professeur | Shippagan |
| Léandre Desjardins, vice-recteur Enseignement et recherche (VRER) | U de M |
| Michel Doucet, doyen | Moncton |
| Nassir El-Jabi, directeur | Moncton |
| Paul Grell, professeur | Moncton |
| Serge Jolicoeur, professeur | Moncton |
| Lorraine Julien, bibliothécaire | Moncton |
| Mariana Kant, professeure | Moncton |
| Marcelle Laforest, directrice | Moncton |
| Nicolas Landry, professeur | Shippagan |
| Rodrigue Landry, doyen | Moncton |
| Colette Landry Martin, directrice générale Éducation permanente (DGEP) | U de M |
| Linda Lequin, professeure | Moncton |
| Victorin Mallet, doyen | Moncton |
| Jacques Martin, professeur | Edmundston |
| Isabelle McKee-Allain, doyenne par intérim | Moncton |

| | |
|--|------------|
| Jean-Guy Poitras, directeur Services pédagogiques (DSP) | Edmundston |
| Bruno Pondant, étudiant 2 ^e cycle | Moncton |
| Theresia Quigley, professeure | Moncton |
| Edgar Robichaud, directeur | Edmundston |
| Jean-Bernard Robichaud, recteur | U de M |
| Sébastien Roy | Shippagan |
| Michèle Trudeau, directrice | Moncton |
| Lita Villalon, directrice | Moncton |
| Truong Vo-Van | Moncton |
| Martin Waltz, professeur | Moncton |
| Francis Weil, professeur | Moncton |
| George Wybouw, doyen | Moncton |

INVITÉS ET INVITÉES

| | |
|---|-----------|
| Paul-Émile Benoit, directeur Communications | Moncton |
| Armand Caron, vice-recteur | Shippagan |
| Pierre Dion, président d'assemblée | Moncton |
| Fernand Landry, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) | U de M |
| Simone LeBlanc-Rainville, secrétaire générale par intérim et secrétaire du Sénat (SG) | U de M |
| Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée | Moncton |
| Manon St-Cyr, présidente Comité consultatif des femmes | Moncton |

ABSENCES MOTIVÉES : Patrick Boisvert, Gilles Chiasson, Rino Lacombe, Roger Ouellette, Louise Péronnet, Ian Richmond et Viateur Viel

ABSENCES : Rhéal Bérubé, Normand Carrier et Gilbert Royer

| | | |
|--------|---|----|
| 1. | OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT | 4 |
| 2. | CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION..... | 4 |
| 3. | VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE | 4 |
| 4. | CORRESPONDANCE | 4 |
| 4.1 | Lettre de Christophe Jankowski..... | 4 |
| 4.2 | Lettre d'Hermel Couturier | 5 |
| 4.3 | Lettre d'Hektor Haché-Haché..... | 5 |
| 4.4 | Lettre de Jean-Bernard Robichaud..... | 5 |
| 5. | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | 5 |
| 6. | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-970306..... | 6 |
| 7. | AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-970131 | 6 |
| 7.1 | (8.1) Perception des rôles et fonctions des membres du Sénat | 6 |
| 7.2 | (11) Trame horaire..... | 6 |
| 7.3 | (12) Enquête Maclean's..... | 6 |
| 7.4 | (13.2) Conseil de la langue française | 7 |
| 7.5 | (13.3) Comité tripartite : avis de proposition..... | 10 |
| 7.5.1 | Création du Comité..... | 10 |
| 7.5.2 | Mandat du Comité | 12 |
| 7.5.3 | Composition du Comité | 13 |
| 8. | AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-970306 | 17 |
| 8.1 | Mandat du CPR | 17 |
| 9. | CONSULTATION AU POSTE DE VRER | 17 |
| 10. | RESTRUCTURATION DE L'INSTITUT DE LEADERSHIP | 20 |
| 11. | DOCUMENT <i>LE NOUVEAU MONDE DE LA COMMUNICATION SAVANTE : LES DÉFIS ET LES CHOIX DU CANADA</i> | 21 |
| 12. | DOCUMENT DE L'AUA : <i>SERVICE DE RECONNAISSANCE DES CRÉDITS D'ÉDUCATION OUVERTE DES UNIVERSITÉS DU CANADA ATLANTIQUE</i> | 22 |
| 13. | RAPPORT FINAL DU COMITÉ <i>AD HOC</i> SUR LA PROMOTION DE LA QUALITÉ ACADÉMIQUE | 24 |
| 14. | RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DU PREMIER CYCLE..... | 26 |
| 14.1 | Arts | 26 |
| 14.1.1 | Programme de formation générale et intégrée en lettres et en sciences humaines | 26 |
| 14.1.2 | Nouveau cours MD 1003 | 28 |
| 14.2 | Droit | 28 |
| 14.2.1 | Nouveau cours DR 2003 | 28 |
| 14.3 | Sciences de l'éducation | 29 |
| 14.3.1 | Certificat de 1 ^{er} cycle en développement de carrière | 29 |
| 14.4 | Baccalauréat international | 29 |
| 14.5 | Éducation physique et loisir | 30 |
| 14.5.1 | B. Sc. A.P. : conditions d'admission | 30 |
| 15. | RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS | 31 |
| 15.1 | Sciences sociales | 31 |
| 15.1.1 | Maîtrise en administration publique | 31 |
| 15.1.2 | Création de programme de cycle supérieur en administration publique | 32 |
| 15.2 | Études supérieures et recherche..... | 34 |
| 15.2.1 | Appellation des programmes de cycles supérieurs..... | 34 |

| | | |
|--------|---|---------|
| 15.3 | Administration | 34 |
| 15.3.1 | Maîtrise en administration des affaires : M.B.A. coopératif | 34 |
| 15.4 | Arts | 35 |
| 15.4.1 | Maîtrise ès arts en histoire..... | 35 |
| 15.5 | Sciences de l'éducation | 36 |
| 15.5.1 | Création d'un diplôme de 2 ^e cycle en counseling de carrière..... | 36 |
| 16. | PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE | 36 |
| 17. | MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES | 36 |
| 18. | PROCHAINE RÉUNION | 37 |
| 19. | CLÔTURE | 37 |
| | DOCUMENTS* | 38 |
| | DOCUMENT A : Ordre du jour..... | A(1) |
| | DOCUMENT B : Correspondance | B(1-10) |
| | DOCUMENT C : Trame horaire | C(1-5) |
| | DOCUMENT D : Conseil de la langue française..... | D(1) |
| | DOCUMENT E : Comité tripartite | E(1) |
| | DOCUMENT F : Restructuration de l'Institut de leadership..... | F(1-11) |
| | DOCUMENT G : Document <i>Le nouveau monde de la communication savante : les défis et les choix du Canada</i> | G(1-36) |
| | DOCUMENT H : Réactions des bibliothécaires | H(1-12) |
| | DOCUMENT I : Document de l'AUA : <i>Service de reconnaissance des crédits d'éducation ouverte des universités du Canada Atlantique</i> | I(1-46) |
| | DOCUMENT J : Rapport final du Comité <i>ad hoc</i> sur la promotion de la qualité académique..... | J(1-22) |
| | DOCUMENT K : Rapport du Comité des programmes du premier cycle..... | K(1-46) |
| | DOCUMENT L : Rapport du Comité des programmes de cycles supérieurs | L(1-79) |
| | DOCUMENT M : Modifications aux règlements universitaires | M(1) |

* Le Secrétariat général fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou à la SG et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le Secrétariat général sont placés en annexe du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5).
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Le président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 10. Il annonce que le Sénat compte quatre nouveaux membres : **Samuel Aubé**, étudiant au Campus d'Edmundston; **Patrick Boisvert** (absent), **Natalie Cormier** et **Bruno Pondant**, étudiant-e-s au Campus de Moncton.

R : 01-SAC-970502

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Michel Doucet, propose :

*« Que le Sénat témoigne sa vive reconnaissance à **Léandre Desjardins**, qui a d'abord été membre du Sénat pendant dix ans à titre de doyen, puis vice-président du Sénat pendant sept ans à titre de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. »*

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

Tout le monde se lève pour applaudir M. Desjardins. Celui-ci remercie l'assemblée.

R : 02-SAC-970502

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Michel Doucet, propose :

*« Que le Sénat remercie ses membres dont le mandat a pris fin à la dernière réunion : **Geoffroi Lamarche, Stéphane LeBlanc, Denis Michaud, Shirley Paulin et Luc Richard.** »*

*Que le Sénat remercie ses membres dont le mandat prend fin en juin : **René Blais, Nassir El-Jabi, Paul Grell, Lorraine Julien, Rino Lacombe, Louise Péronnet, Manon St-Cyr et Francis Weil.** »*

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

E. ROBICHAUD : Un Sénat à distance de quatre heures, c'est déjà pénible. Qu'à la dernière minute, celui-ci ait été allongé à une pleine journée, c'est inacceptable! Je ne veux pas bloquer la réunion d'aujourd'hui, mais je souligne que de telles conditions ne permettent pas aux membres du Nord de participer de façon active et influente.

Président d'assemblée : Votre remarque sera transmise au Bureau de direction du Sénat (BDS).

N. LANDRY : J'appuie Edgar Robichaud. J'ai accepté d'autres engagements, étant donné que les réunions du Sénat à distance sont d'une demi-journée. Une journée entière, c'est beaucoup trop long.

CHOUINARD : J'ai le même problème; je devrai m'absenter durant l'avant-midi.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire d'assemblée donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire d'assemblée.

4. CORRESPONDANCE

Voir le Document B, p. 1-10

- 4.1 1997 02 21 : Lettre de **Christophe Jankowski** adressée à J.-B. Robichaud, président du Sénat.
Objet : Structures académiques de l'Université de Moncton.

4. CORRESPONDANCE (suite)

- 4.2 1997 03 11 : Lettre d'**Hermel Couturier** adressée à Jean-Bernard Robichaud, président du Sénat.
Objet : Projet de restructuration de l'Institut de leadership.

Cette lettre sera traitée au point 9 : *Institut de leadership*.

- 4.3 1997 03 27 : Lettre d'Hektor Haché-Haché adressée à Jean-Bernard Robichaud, recteur.
Objet : Utilisation répandue de l'anglais dans l'affichage et les communications provenant de l'Université.

- 4.4 1997 04 07 : Lettre de Jean-Bernard Robichaud, recteur, adressée à Hektor Haché-Haché.
Objet : Réponse à la précédente

Président d'assemblée : Le recteur répond à M. Haché-Haché que sa lettre sera traitée à une autre réunion du Sénat.

RECTEUR : Au point 7.4, on va parler du Conseil de la langue française. On peut prendre note des préoccupations de M. Haché-Haché et les garder à l'esprit au moment où l'on discutera de ce point-là.

GRELL : La lettre de M. Jankowski (4.1) pourrait être intégrée au point 7.5.

Le président d'assemblée accepte que le point 4.1 soit traité à 7.5.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Le président d'assemblée signale que les heures indiquées pour les points 10, 11, 13 et 14 devraient être respectées par égard pour les invités. Par contre, l'invité pour le point 12 ne pouvant se présenter, il n'est pas impératif de traiter ce point à l'heure indiquée. Le BDS propose l'ajout du point 15.6 *Comité Opération convergence* puisqu'il faut remplacer M. Michaud à ce comité.

WEIL : J'aimerais faire inscrire *Conflit d'intérêts* au point 20 : *Affaires nouvelles*.

Le président d'assemblée accepte d'inscrire *Conflit d'intérêts* au point 20..

GRELL : À propos de la *Consultation au poste de VRER*, je voudrais m'adresser à mes collègues du Sénat avant la présentation des candidats. D'autres personnes seraient peut-être prêtes à intervenir.

Président d'assemblée : En présence des candidats?

GRELL : Non, en leur absence.

RECTEUR : Je n'ai pas d'objection, pourvu qu'on reste dans les limites du temps fixé : une heure. On peut se réserver 10 ou 15 minutes soit au début, soit à la fin.

Wybouw : Étant donné l'importance du poste pour l'avenir de l'Université, ce serait pertinent d'ajouter 15 minutes à l'heure prévue. Nous pourrions interrompre nos activités à 9 h 45; nous aurions 15 minutes en assemblée pour discuter du poste, comme le propose Paul Grell.

Président d'assemblée : Les modifications proposées sont donc les suivantes :

- Ajout à la rubrique *Nominations* : Comité Opération convergence
- Ajout à la rubrique *Affaires nouvelles* : Conflit d'intérêts
- La rubrique 10 prévue à 10 h commencera à 9 h 45.

R : 03-SAC-970502

George Wybouw, appuyé par Theresia Quigley, propose :

« *Que l'assemblée adopte l'ordre du jour tel qu'il a été modifié.*
»

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-970306

R : 04-SAC-970502

Zénon Chiasson, appuyé par Nassir El-Jabi, propose :

« *Que l'assemblée adopte le procès-verbal SAC-970306.* »

Vote sur R04 Pour 30 Abstentions 2 ADOPTÉE

Natalie Cormier et **Bruno Pondant** s'abstiennent parce qu'ils n'étaient pas encore membres du Sénat lors de cette réunion.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-970131

7.1 (8.1) Perception des rôles et fonctions des membres du Sénat

Président d'assemblée : À titre de personne-ressource du Comité *ad hoc* du Sénat de l'*Opération Convergence*, je suis chargé de vous donner un peu d'information. La période de remise des questionnaires que vous avez reçus a été prolongée jusqu'au jeudi 15 mai à cause d'une erreur technique : les membres étudiant-e-s qui avaient de l'expérience au Sénat n'ont pas reçu les questionnaires; ce sont les nouveaux qui les ont reçus. Pour cette raison, aucun étudiant-e n'a retourné son questionnaire. Le Comité a donc décidé de prolonger la période de retour afin d'avoir au moins un écho des étudiant-e-s. Les autres sénateurs et sénatrices peuvent également se prévaloir de la prolongation. Le Comité préparera un rapport sur les pistes de réflexion qui se dégageront des réponses. Le document sera distribué aux sénateurs et aux sénatrices pendant l'été, afin que nous puissions en discuter en août. Par conséquent, la rencontre conjointe du Conseil des gouverneurs et du Sénat devra être retardée, probablement jusqu'à l'automne.

7.2 (11) Trame horaire

Voir le Document C, p. 1-5

Président d'assemblée : La proposition Quigley-Chiasson (P 12, SAC-970131 ord., p.11) a été déposée. Elle peut être reprise séance tenante. Un document proposant trois trames horaires différentes a été distribué à la réunion du 6 mars. Vous avez reçu un document dans lequel on faisait des hypothèses concernant la trame horaire.

VRER : Le Sénat avait proposé qu'on crée un petit comité qui, chaque année, s'occuperait de l'horaire. Cette proposition ne pose pas de problème. Quant à celle qui demande le retour à l'ancien horaire, j'ai déjà donné au Sénat les statistiques indiquant qu'il n'y a pas de raison d'aller dans ce sens-là. Par contre, on nous dit que le vendredi après-midi convient moins bien aux réunions que le mercredi, même si statistiquement parlant, le vendredi semble préférable. C'est le Sénat qui doit se prononcer, mais pour l'année courante, la préparation de l'horaire est déjà relativement avancée. Si la proposition est adoptée, elle ne pourrait valoir que pour les années subséquentes. Il n'y a pas d'urgence; on peut attendre en septembre.

GRELL : J'avais proposé qu'on crée un petit comité.

Président d'assemblée : On peut le créer dès aujourd'hui ou plus tard.

GRELL : Je rappelle tout simplement cette proposition. Il va falloir la préciser. J'aimerais que d'autres personnes se prononcent là-dessus.

VRER : Le registraire est prêt à consulter quelques personnes, dont des doyen-ne-s, avant de faire l'horaire définitif. Si le Sénat veut faire une proposition là-dessus, il peut le faire.

7.3 (12) Enquête Maclean's

Président d'assemblée : Vous voyez dans vos documents que la Régie interne accepte de mandater une personne qui répondra au questionnaire de l'enquête.

RECTEUR : Depuis quelques années, on entend des remarques au sujet du fait que l'Université ne participe pas à l'enquête MacLean's. La question a été posée au Sénat et au Conseil des

gouverneurs. La Régie a demandé au directeur des Communications, M. Paul-Emile Benoit, d'étudier
 7.3 **(12) Enquête Maclean's** (suite)

la question avec l'aide de M. Léonard LeBlanc, professeur à la retraite. Après avoir considéré les éléments actuels de l'enquête et le fait que l'absence de participation cause plus de dommage à l'Université que son classement éventuel, la Régie est prête à recommander au Sénat et au Conseil de participer à l'enquête de l'année courante. Notre classement ne sera sans doute pas très différent de celui que nous obtenions à l'époque où nous participions.

DOUCET : La revue Maclean's a aussi décidé qu'à partir de l'an prochain, elle fera une évaluation des facultés de droit canadiennes, qu'elle publiera dans un article séparé en même temps que les évaluations des universités. Toutes les facultés de droit canadiennes seront évaluées à partir des mêmes critères qu'on utilise pour les universités. Au Conseil canadien des doyens et des doyennes, certain-e-s ont des réserves par rapport au sondage et à la méthodologie de Maclean's. Pour l'instant, Maclean's élimine les universités francophones, c'est-à-dire que les universités du Québec ne feront pas partie de l'enquête parce qu'elles n'ont pas les ressources pour faire l'évaluation de leurs facultés de droit. Si, au Québec, le fait de ne pas participer à l'évaluation ne nuit pas au recrutement (puisque les facultés de droit ne seront pas dans le même bassin de recrutement), pour l'U de M, ça pose un problème parce que nous ne sommes pas dans la même situation. Donc, si le Conseil canadien des doyens et des doyennes décide d'y participer, nous n'aurons pas le choix : nous devons dire que nous voulons être inclus. Sinon, Maclean's doit indiquer clairement pourquoi l'U de M a été exclue. Parce que les autres facultés de droit canadiennes seront incluses, nous aurons des problèmes au niveau du recrutement si nous ne faisons pas partie de l'évaluation.

JOLICOEUR : À quel rang l'U de M s'était-elle classée la dernière fois qu'elle a participé à l'enquête?

RECTEUR : Je n'ai pas le document sous les yeux. On était en dessous de la médiane.

VRER : On était juste en dessous de la médiane dans la catégorie des universités qui n'ont pas d'école de médecine. On était dans le groupe des petites universités.

RECTEUR : Structurellement, il n'y a pas eu de changement qui pourrait nous faire obtenir un classement supérieur. Nous allons donc avoir des résultats presque semblables.

BENOIT : Maclean's distingue trois catégories d'universités. Nous étions dans la troisième catégorie: celle des universités qui offrent principalement le 1^{er} cycle. De mémoire, une année nous étions au 14^e rang sur 26; une autre année, nous étions au 11^e rang sur 22. Donc, à peu près à mi-chemin.

7.4. **(13.2) Conseil de la langue française**¹

Voir le Document D, p. 1

RECTEUR : En traitant ce point-ci, on peut garder en mémoire les préoccupations que le professeur Haché-Haché exprimait dans sa lettre. Le document distribué contient deux éléments de proposition. Le premier recommande que dans chacun des campus, on désigne une personne pour assumer les fonctions de promotion de la langue et exercer une certaine vigilance. Le deuxième recommande que le Conseil de la langue française (CLF) soit modifié de façon très substantielle. La composition actuelle est très lourde. On propose de la réduire à cinq personnes nommées par le Sénat pour un mandat de deux ans renouvelable. Le Sénat verrait à ce que, parmi ces cinq personnes, se trouvent: un sénateur ou une sénatrice qui assumera la présidence; les trois personnes chargées de la promotion de la langue à l'Université; un ou une professeure; un ou une étudiante.

R : 05-SAC-970502

Michelle Trudeau, appuyée par Mariana Kant, propose :

« Que dans chacun des trois campus de l'Université, une personne soit officiellement chargée de la promotion de la langue. »

N. B. : Le texte de la proposition a été légèrement modifié. Voir texte final p. 8

¹ Pour faciliter la consultation du procès-verbal, cette rubrique est placée ici bien qu'elle ait été traitée après le point 8 *Consultation au poste de VRER*.

JOLICOEUR : Monsieur Haché-Haché m'a montré les deux articles de la politique linguistique sur lesquels il s'appuie. C'est clair que selon ces articles, l'affichage doit être en français. Ou bien on respecte la politique, ou on la modifie. C'est important qu'il y ait dans chaque campus quelqu'un qui s'occupe de la question. Je suis d'accord avec le recteur quand il parle de vigilance.

7.4. **(13.2) Conseil de la langue française** (suite)

DOUCET : C'est important de respecter la politique linguistique. Dans sa réponse à M. Haché-Haché, le recteur dit que certains articles de la politique prévoient des situations où l'anglais peut être utilisé pourvu que le français demeure prépondérant. La politique s'applique-t-elle également à des tiers qui utilisent les lieux de l'Université? Dans l'affiche de *Atlantic Heart Fair* qu'on voit ces jours-ci, le français n'est pas prépondérant; il ne se voit pas du tout même si je le cherche attentivement depuis deux jours! Et dans nos affiches relatives au stationnement, le français est-il prépondérant? Qu'est-ce qu'on entend par *prépondérant*? Il faut s'assurer que la politique linguistique s'applique aussi aux tiers.

R. LANDRY : Si l'Université prend vraiment au sérieux sa politique linguistique, elle devrait lui donner un certain statut. Je ne suis pas contre la proposition, mais je crains que les personnes qui seront nommées soient un peu comme des président-e-s de comités; on sait qu'avec des comités, les choses ne bougent pas vite. Il risque d'y avoir un manque de synergie et de synchronisation entre les actions des trois campus. Il a déjà été question d'associer cette politique au poste de secrétaire général-e. Je sais que ça suppose des ressources financières, mais ce serait une façon de donner un statut plus important à la politique et plus de synchronisme au travail des trois campus.

COUTURIER : Si on ajoutait le mot *française* après *promotion de la langue*, ce serait plus clair.

Il y a consensus pour que la proposition se lise comme suit :

« Que dans chacun des trois campus de l'Université, une personne soit officiellement chargée de la promotion de la langue française. »

JULIEN : Au sujet de la vigilance que le Sénat doit exercer quant à la langue française, j'aimerais signaler qu'au Campus de Moncton, il semble y avoir un certain laisser-aller quand il s'agit d'acheter des ouvrages en français. Les bibliothécaires remarquent que de plus en plus, les ouvrages en français que signale *Éloïze* sont au Campus de Shippagan.

Vote sur R05

Pour 32

Contre 2

ADOPTÉE

R : 06-SAC-970502

Léandre Desjardins, appuyé par Theresia Quigley, propose :

« Que le Conseil de la langue française soit formé de cinq personnes nommées par le Sénat pour un mandat de deux ans renouvelable. Le Sénat veillera à ce que parmi ces cinq personnes se trouvent :

- *un sénateur ou une sénatrice, qui assumera la présidence du Conseil de la langue française;*
- *les trois personnes chargées de la promotion de la langue à l'Université;*
- *un professeur ou une professeure;*
- *un étudiant ou une étudiante. »*

N. B. : Le texte de la proposition a été amendé. Voir texte final p. 10.

COUTURIER : On dit cinq personnes, mais si on additionne la liste des membres, ça donne six.

SG : C'est parce que certains membres auront deux qualités; par exemple, le sénateur ou la sénatrice qui assumera la présidence sera aussi professeur-e ou étudiant-e.

COUTURIER : Est-ce qu'il y a six personnes?

SG : Non, cinq.

RECTEUR : Certaines personnes auront les deux qualités : étudiant-e/membre du Sénat, ou professeur-e/membre du Sénat. On choisira un membre du Sénat comme président-e. Donc, on n'additionne pas nécessairement.

7.4. **(13.2) Conseil de la langue française** (suite)

WALTZ : Si deux membres du Sénat sont nommés au Comité, sont-ils tous les deux président-e-s?
Président d'assemblée : Le président ou la présidente devra être membre du Sénat.

VRER : Le CLF a toujours eu de la difficulté à se réunir. Aux deux ou trois premières réunions, il y avait rarement plus de trois membres. Chaque fois que j'ai assisté aux réunions, il n'y avait pas quorum, même quand les réunions se tenaient le samedi. Dès le départ, le moral des personnes présentes a été affecté par l'absence des autres. Le Conseil a fini par charger M. Girouard et M. Lévesque de proposer des modifications. La Régie a étudié leurs suggestions et recommande la réduction du nombre de membres afin que le CLF puisse se réunir. Je voudrais souligner que malgré ses difficultés, le CLF a tout de même certaines réalisations, dont une nouvelle édition de la politique linguistique.

TRUDEAU : On dit qu'un membre du Sénat assume la présidence, mais les trois personnes chargées de la promotion de la langue viennent-elles du Sénat? Peuvent-elles aussi venir d'autres instances?

Amendement

R : 07-SAC-970502

Bruno Pondant, appuyé par Jean-Bernard Robichaud, propose :

*« Que l'on supprime la phrase un sénateur ou une sénatrice, qui assumera la présidence du Conseil de la langue française; qu'on ajoute comme dernier point : **La présidence sera assumée par un sénateur ou une sénatrice membre du Conseil de la langue française.** »*

RECTEUR : On fera au Sénat une proposition d'une équipe de cinq personnes. On ne sait pas encore qui sera chargé de la promotion de la langue dans chacune des constituantes. Certaines personnes pourraient se porter volontaires. Le Sénat se donne comme exigence que la présidence soit assumée par un membre du Sénat. Donc, il va élire au moins un de ses membres. Quand le BDS fera sa proposition, il s'assurera que la composition proposée soit respectée.

GRELL : Comme Rodrigue Landry, je pense qu'une fonction aussi importante que celle-là devrait relever de la haute autorité universitaire, qui pourrait éventuellement la déléguer. Un sénateur n'aurait pas l'autorité suffisante en l'occurrence. D'ailleurs, il y a une difficulté pratique : le mandat de membre du Sénat étant à échéance courte, il faudra sans cesse renommer quelqu'un.

Z. CHIASSON : Quels sont les avantages de faire assumer la présidence par un membre du Sénat. Ce serait si simple de dire que la présidence sera assumée par un membre du CLF.

RECTEUR : Il a toujours été clair que le CLF était une instance constituée par le Sénat. Il devrait donc avoir des relations beaucoup plus suivies avec le Sénat. Pourquoi, par exemple, ne soumettrait-il pas un rapport annuel? Un membre du Sénat peut mieux assurer les liens avec le Sénat qu'une personne de l'extérieur. Pour ce qui est de rattacher la promotion de la langue au Secrétariat général, je rappelle qu'on est passé d'un poste de SG à plein temps à un poste à demi-temps. Et on veut y ajouter des responsabilités! On peut faire part au Comité exécutif que, de l'avis du Sénat, la responsabilité devrait être confiée au Secrétariat général. Je n'ai pas d'objection, mais les gens nous demandent en même temps de réduire les postes administratifs. Ce poste à demi-temps est en réalité à temps plein parce que la SG le fait sur son temps personnel. On fait des compressions, mais elles ont des conséquences. Dans ce cas-ci, on en a vu. Il y a des limites.

R. LANDRY : Si je ne me trompe pas, la SG a un dégrèvement qui correspond aux deux tiers de sa charge. Il ne manquerait donc qu'un tiers de charge pour que le poste soit à plein temps. Ça ne coûterait pas très cher à l'Université et c'est aussi important que d'embaucher des consultants... Si on prend vraiment au sérieux la politique linguistique de l'Université, on devrait lui donner un statut particulier, une permanence. Un tiers de charge, ce n'est pas la fin du monde!

10

SAC-970502

Vote sur R07

Pour 19

Contre 0

Abstentions 10

ADOPTÉE

7.4. (13.2) Conseil de la langue française (suite)

La proposition modifiée se lira comme suit :

« Que le Conseil de la langue française soit formé de cinq personnes nommées par le Sénat pour un mandat de deux ans renouvelable. Le Sénat veillera à ce que parmi ces cinq personnes se trouvent :

- les trois personnes chargées de la promotion de la langue à l'Université;*
- un professeur ou une professeure;*
- un étudiant ou une étudiante*

La présidence du Conseil de la langue française sera assumée par un sénateur ou une sénatrice membre du Comité. »

Vote sur R06 Pour 17 Contre 3 Abstentions 10 ADOPTÉE

RECTEUR : Dans les affiches relatives au stationnement, il est vrai que le français n'est pas prépondérant. Le VRARH me dit que des modifications seront faites en conséquence.

7.5 (13.3) Comité tripartite : avis de proposition

7.5.1 Création du Comité

LEQUIN : Vous avez déjà reçu l'avis de proposition.

R : 08-SAC-970502

Linda Lequin, appuyée par Omer Chouinard, fait la proposition suivante :

« Attendu que le Sénat académique tient à coopérer avec le Conseil des gouverneurs dans son effort de réduction des dépenses tout en préservant la qualité de l'enseignement, de la recherche et des services à la population étudiante, il est proposé qu'un comité ad hoc tripartite d'au moins neuf membres soit chargé de proposer une réforme des programmes et des structures académiques au Sénat d'août 1997. »

N.B. : La proposition a été modifiée par la suite. Voir la version finale p. 11.

LEQUIN : À l'endos, vous avez une proposition de mandat et une proposition de composition.

CORMIER : On prévoit que trois étudiant-e-s seront membres de ce comité. Nous n'avons pas eu l'occasion de consulter notre association. Ce serait préférable que les nominations soient reportées.

MCKEE-ALLAIN : J'abonde dans le même sens. La proposition date du 31 janvier 1997. Depuis, on a changé les dates d'échéance de certaines propositions touchant les modifications aux programmes. Souvent, la date fixée pour ces modifications est septembre 1997, je crois.

WALTZ : J'allais dire la même chose.

GRELL : La proposition a été faite dans un contexte d'urgence, où tout le monde savait que le Conseil des gouverneurs demandait d'importantes réformes au niveau des structures. Il est important que le Sénat mette sur pied ce comité, mais la date du rapport pourrait être, par exemple, novembre 1997, si décembre est effectivement la date fatidique fixée par le Conseil.

N. LANDRY : La suggestion de M. Grell est logique. Il faut être réaliste : le Comité aura beaucoup de travail. Il y aura de grosses décisions à prendre. Mieux vaut repousser la date le plus possible.

RECTEUR : Réformer les programmes et les structures académiques, c'est presque deux mandats. Je suggère que le Comité accorde d'abord la priorité au volet des structures. La direction de

l'Université a pris l'engagement de soumettre au Conseil de septembre un document de travail sur ce
 7.5.1 **Création du Comité** (suite)

point. Le document fera ensuite l'objet d'une consultation auprès de la communauté universitaire de façon à ce que le Conseil prenne en considération des recommandations en vue d'une réforme des structures en décembre. La réforme des programmes au-delà de ce qu'on aura fait durant la première phase est toujours pertinente, mais l'échéance de décembre 1997 ne serait pas nécessairement contraignante pour ce volet du mandat. Il faut se donner le temps nécessaire et supprimer la situation de panique que beaucoup de personnes ont déplorée.

VRARH : Je ne pense pas que je devrais présider le Comité, comme on le propose. Le président devrait être le nouveau VRER. Et pour lui donner la chance de travailler, il faudrait lui donner un délai plus long. Pour ma part, je serais très heureux de faire partie du Comité comme personne-ressource.

GRELL : On est en train de traiter d'éléments qui ne sont pas ceux de la proposition.

VRARH : La composition et l'échéancier ne peuvent être dissociés.

Repas : de 12 h à 13 h 15

LEQUIN : Je propose un changement qui conserve l'esprit de cette importante proposition.

Monsieur Chouinard, qui a appuyé la proposition initiale de Mme Lequin, donne son accord à la modification.

La proposition se lira donc comme suit :

« Attendu que le Sénat académique tient à coopérer avec le Conseil des gouverneurs dans son effort de réduction des dépenses tout en préservant la qualité de l'enseignement, de la recherche et des services à la population étudiante, il est proposé qu'un comité ad hoc tripartite d'au moins neuf membres soit chargé de proposer des structures académiques à une réunion du Sénat au cours de l'automne 1997 et de se pencher par la suite sur une réforme des programmes. »

EL-JABI : La proposition est très louable, mais quelle est la différence entre ce comité et le Comité conjoint (CCJ), où siègent des représentant-e-s des étudiant-e-s, du Sénat et du Conseil?

VRER : Au CCJ, il peut y avoir des étudiant-e-s, mais par définition, ils font partie d'un comité dont les résolutions sont soumises au Sénat et au Conseil. Le nouveau comité ne semble pas viser d'abord ces deux instances; il veut s'assurer que *tripartite* signifie représentatif des échelons administratifs de l'Université : le corps professoral, la direction et les étudiant-e-s. Il est vrai qu'une fois les personnes nommées, la composition peut ressembler à celle du CCJ, mais la définition au départ est différente.

MALLET : La proposition parlait d'une réforme des programmes et des structures académiques; on l'a changée pour dire qu'on étudierait d'abord les structures et ensuite les programmes. Je ne suis pas sûr qu'on puisse changer les structures académiques sans regarder auparavant les programmes. Il faut peut-être faire l'inverse : si l'on s'entendait d'abord sur des changements à faire aux programmes, il serait peut-être plus facile ensuite de réunir les unités académiques. On n'a pas eu de discussion là-dessus. Je ne m'oppose pas à ce qu'on suive l'ordre proposé, mais je m'interroge...

WALTZ : La proposition me convient, mais j'aimerais qu'on fixe une échéance, même pour le deuxième point. Autrement, étant donné qu'il faut toujours réviser les programmes, le Comité deviendrait permanent. Le travail risquerait de s'éterniser, alors que nous devons répondre à une demande du Conseil des gouverneurs. On pourrait donner au Comité jusqu'à la fin de mai 1998.

R. LANDRY : Je suis d'accord avec M. Mallet, sauf qu'une «réforme» de programmes, ça va loin! Je ne suis même pas certain que ça relève d'un comité. Je peux vivre avec la proposition amendée parce que la réforme des programmes vient plus tard; si on voulait faire les deux en même temps, on risquerait de s'embarquer dans quelque chose de très gros. Il faut réviser les programmes, mais pas nécessairement les «réformer». En centrant d'abord les efforts sur la réforme des structures, on pourra se demander plus tard si c'est nécessaire de réformer les programmes.

MCKEE-ALLAIN : La proposition a été présentée dans le contexte très précis d'une demande du Conseil et de la réponse à celle-ci : *Le plan d'ajustement*. La préoccupation du Sénat à ce moment-là était de ne pas dissocier structures et programmes. On a aussi beaucoup insisté sur l'importance de consulter la communauté universitaire. Il y a eu certains changements dans le contexte, mais le principe de ne pas trop dissocier les programmes des structures devrait être conservé.

7.5.1 **Création du Comité** (suite)

Vote sur R08 Pour 26 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉE

7.5.2 **Mandat du Comité**

R : 09-SAC-970502

Linda Lequin, appuyée par Omer Chouinard, propose :

« Que le mandat de départ du Comité ad hoc tripartite sur la réforme des programmes et des structures académiques soit d'étudier systématiquement les différentes propositions existantes (plan d'ajustement, rapports du comité de planification financière et autres documents), en lien avec les facultés, écoles et secteurs, afin d'aboutir à des propositions alternatives, innovatrices et motivantes. Ce mandat devrait être précisé dans les six mois, si cela s'avérait nécessaire. »

N.B. : Le texte de la proposition a été légèrement modifié à deux reprises. Voir la version finale plus bas.

WYBOUW : Au lieu de «propositions alternatives», on pourrait dire «d'autres propositions».

Madame Lequin et M. Chouinard acceptent la modification suggérée.

La proposition se lira comme suit :

*« Que le mandat de départ du Comité ad hoc tripartite sur la réforme des programmes et des structures académiques soit d'étudier systématiquement les différentes propositions existantes (plan d'ajustement, rapports du comité de planification financière et autres documents), en lien avec les facultés, écoles et secteurs, afin d'aboutir à d'autres propositions **innovatrices** et motivantes. Ce mandat devrait être précisé dans les six mois, si cela s'avérait nécessaire. »*

N.B. : Le texte de la proposition a été légèrement modifié. Voir la version finale plus bas.

WALTZ : J'enlèverais la dernière phrase, étant donné que dans six mois, il sera trop tard pour modifier le mandat d'un comité qui doit faire rapport à l'automne 1997. À moins qu'on m'explique...

RECTEUR : Je voulais faire la même remarque.

Madame Lequin et M. Chouinard acceptent la modification suggérée.

La proposition se lira comme suit :

*« Que le mandat de départ du Comité ad hoc tripartite sur la réforme des programmes et des structures académiques soit d'étudier systématiquement les différentes propositions existantes (plan d'ajustement, rapports du comité de planification financière et autres documents), en lien avec les facultés, écoles et secteurs, afin d'aboutir à d'autres propositions **innovatrices** et motivantes. »*

VRARH : La présente proposition aura-t-elle pour effet de renvoyer au nouveau comité la tâche d'étudier les modifications que le Sénat a déjà exigées de certains programmes?

7.5.2 Mandat du Comité (suite)

LEQUIN : Le Comité ne va ni arrêter le mécanisme décisionnel, ni empêcher le travail déjà entamé.

VRARH : Le problème que je soulevais découlait du fait que la proposition avait été faite en janvier. Je crois comprendre maintenant que le Comité se prononcera plutôt sur d'autres questions.

VRER : Il est important de noter les deux dernières interventions. Il ne faudrait pas démotiver toutes les unités qui travaillent fort à la modification de leurs programmes. Il reste de nombreuses autres choses à examiner si le Comité souhaite proposer des innovations.

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

7.5.3 Composition du Comité

LEQUIN : La composition que nous proposons s'inspire de celle du Comité sur la qualité académique. Elle comprend un grand nombre de personnes, mais à l'époque, le Sénat avait trouvé qu'il était impossible de faire mieux.

R : 10-SAC-970502

Linda Lequin, appuyée par Omer Chouinard, propose :

« Que les membres du comité ad hoc tripartite sur la réforme des programmes et des structures académiques soient :

- *une personne du Campus de Shippagan parmi les professeurs et professeures;*
- *une personne du Campus d'Edmundston parmi les professeurs et professeures;*
- *une personne du Campus de Moncton, enseignant au niveau du baccalauréat;*
- *une personne du Campus de Moncton, enseignant au niveau « gradué » avec une subvention de recherche au niveau national;*
- *deux personnes parmi les doyens, doyenne, directeurs, directrices avec équilibre sciences et sciences humaines;*
- *deux étudiants ou étudiantes du 1^{er} cycle;*
- *un étudiant ou une étudiante du 2^e cycle;*
- *un représentant ou une représentante de la Bibliothèque;*
- *un représentant ou une représentante de l'Éducation permanente et de l'enseignement à distance;*
- *le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines;*
- *le secrétaire de l'ancien comité de la planification financière comme secrétaire.*

Le Comité choisit son président ou sa présidente. »

N.B. : Le texte de la proposition a été modifié. Voir la version finale p. 14.

WEIL : J'aurais aimé que le VRER siège à ce comité.

LEQUIN : S'il peut le faire, ce serait bien. Je ne l'avais pas inclus parce que je ne voulais pas mobiliser les deux vice-recteurs.

VO-VAN : J'abonde dans le même sens que M. Weil.

Madame Lequin et M. Chouinard acceptent la modification suggérée.

7.5.3 Composition du Comité (suite)

La proposition se lira comme suit :

« Que les membres du comité ad hoc tripartite sur la réforme des programmes et des structures académiques soient :

- *une personne du Campus de Shippagan parmi les professeurs et professeures;*
- *une personne du Campus d'Edmundston parmi les professeurs et professeures;*
- *une personne du Campus de Moncton, enseignant au niveau du baccalauréat;*
- *une personne du Campus de Moncton, enseignant au niveau «gradué» avec une subvention de recherche au niveau national;*
- *deux personnes parmi les doyens, doyenne, directeurs, directrices avec équilibre sciences et sciences humaines;*
- *deux étudiants ou étudiantes du 1^{er} cycle;*
- *un étudiant ou une étudiante du 2^e cycle;*
- *un représentant ou une représentante de la Bibliothèque;*
- *un représentant ou une représentante de l'Éducation permanente et de l'enseignement à distance;*
- *le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines;*
- *le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;*
- *le secrétaire de l'ancien comité de la planification financière comme secrétaire.*

Le Comité choisit son président ou sa présidente. »

N.B. : Le texte de la proposition a été modifié. Voir la version finale plus bas.

WALTZ : Je suis d'accord qu'il y ait un-e professeur-e au niveau «gradué», mais je suis un peu réticent devant l'exigence que la personne ait une subvention de recherche au niveau national. Ça pourrait exclure des personnes importantes. Ça donne aussi l'impression que la recherche subventionnée au niveau national est plus sérieuse, alors qu'il y a des domaines où les subventions ne sont pas nécessaires parce que c'est du travail d'ordinateur, etc. Je suggère qu'on enlève cette exigence.

RECTEUR : Si on veut deux personnes du Campus de Moncton, on devrait dire : deux membres du corps professoral. Autrement, c'est comme si on consacrait deux catégories de professeur-e-s et qu'on établissait une hiérarchie. Comme on le verra plus tard aujourd'hui dans le rapport du Comité sur la promotion de la qualité académique, ce n'est absolument pas la position de ce comité. Et ce n'est pas un bon message à envoyer à la communauté universitaire.

MALLET : L'expérience nous apprend que les comités qui comptent beaucoup de membres ne vont nulle part. Je me demande si les personnes qui proposent la composition ont pensé à cela.

GRELL : La composition proposée s'inspire directement de celle du Comité sur la qualité académique. Au moment de la création de ce dernier, le Sénat en avait fortement applaudi la composition. On peut la changer, mais il faudrait faire une proposition concrète. Exiger qu'un membre enseigne au premier ou au deuxième cycle, ce n'est pas hiérarchiser mais essayer de respecter les sensibilités, comme toutes les autres sensibilités... Si on est mûr pour autre chose, tant mieux!

LEQUIN : On peut dire : deux membres du corps professoral du Campus de Moncton.

CHOUINARD : Il faudrait une certaine diversité, sans nécessairement le préciser dans la proposition.

La proposition se lira comme suit :

« Que les membres du comité ad hoc tripartite sur la réforme des programmes et des structures académiques soient :

- *une personne du Campus de Shippagan parmi les professeurs et professeures;*

- *une personne du Campus d'Edmundston parmi les professeurs et professeures;*

7.5.3 **Composition du Comité** (suite)

- *deux personnes du Campus de Moncton parmi les professeurs et professeures;*
- *deux personnes parmi les doyens, doyennes, directeurs, directrices avec équilibre sciences et sciences humaines;*
- *deux étudiants ou étudiantes du premier cycle;*
- *un étudiant ou une étudiante du deuxième cycle;*
- *un représentant ou une représentante de la bibliothèque;*
- *un représentant ou une représentante de l'Éducation permanente et de l'enseignement à distance;*
- *le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines;*
- *le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;*
- *le secrétaire de l'ancien comité de la planification financière comme secrétaire;*
- *le président est choisi par le Comité. »*

Vote sur R10

Pour 34

Contre 1

Abstention 1

ADOPTÉE

GRELL : Afin que les gens aient le temps de se concerter ou de téléphoner à quelqu'un d'autre, on pourrait procéder à la formation du comité dans une heure ou deux.

Président d'assemblée : Ou convoquer une autre réunion du Sénat dans la semaine?

GRELL : Si on veut que ça aboutisse - ce que tout le monde souhaite - nous n'avons pas le choix quant à l'échéance. Voilà déjà longtemps que la proposition a été faite.

Président d'assemblée : Une autre possibilité serait de faire un appel de candidatures puisque la proposition ne précise pas que c'est le Sénat qui nomme les membres.

VRER : Je suis sensible à l'échéance. Étant donné le grand nombre de membres, il faut les nommer rapidement pour qu'ils se mettent au travail le plus tôt possible. Le BDS a reçu des directives précises quant à la composition. La sollicitation pourrait se faire tout de suite, comme dit M. Grell. Le BDS pourrait finaliser la nomination la semaine prochaine. Ce n'est pas facile de réunir le Sénat à nouveau.

RECTEUR : Peut-être que la proposeuse pourrait solliciter des gens et faire une proposition au BDS. Ça ne veut pas dire qu'on la laisserait seule, mais on saurait à qui faire des suggestions. Le BDS se réunirait dès que Mme Lequin serait prête à lui faire une proposition.

GRELL : Dans mon esprit, c'est le Sénat qui devrait nommer les membres. Je ne comprends pas les attributions que vous donnez au BDS.

VRER : Je ne pensais pas que le Comité devait être formé cet après-midi. Si on est prêt à le faire aujourd'hui, c'est très bien. Sinon, comment le Sénat va-t-il nommer les membres?

GRELL : Je ne désespère pas que ce soit fait cet après-midi. C'est plus logique que les nominations viennent du Sénat. Il faut essayer d'aller le plus loin possible; on verra alors s'il y a des délégations à faire dans d'autres directions.

R : 11-SAC-970502

Mises en candidature :

Edgar Robichaud, directeur

Proposé par Jean-Guy Poitras

Sébastien Roy, étudiant de 1^{er} cycle

Proposé par Yahia D'Jaoued

Isabelle McKee-Allain, doyenne

Proposée par Paul Grell

Colette Landry Martin, Éducation permanente

Proposée par Paul Grell

DGEP : On a nommé le VRER à ce comité; ça ferait deux personnes du même bureau...

7.5.3 Composition du Comité (suite)

| | |
|---|-------------------------------|
| Claudette Beaulieu, Éducation permanente | Proposée par Linda Lequin |
| Zénon Chiasson, doyen (Celui-ci refuse.) | Proposé par Theresia Quigley |
| Lorraine Julien, bibliothécaire | Proposée par Hermel Couturier |

JULIEN : J'avais pensé demander à un collègue. Je compte l'appeler durant la pause.

| | |
|--|-------------------------------------|
| Francis LeBlanc, professeur (Moncton) | Proposé par Francis Weil |
| Roger Ouellette, professeur (Moncton) | Proposé par Paul Grell |
| Jacques Robichaud, professeur (Shippagan) | Proposé par Yahia D'Jaoued |
| Yves Martin, professeur (Edmundston) | Proposé par Jean-Guy Poitras |
| Linda Lequin, professeure (Moncton) | Proposée par Jean-Bernard Robichaud |
| Jean-Baptiste Tshiala, étudiant 2 ^e cycle | Proposé par Bruno Pondant |
| Natalie Cormier, étudiante 1 ^{er} cycle | Proposée par Linda Lequin |
| Julie Lasalle, étudiant 2 ^e cycle | Proposée par Truong Vo-Van |

Président d'assemblée : Qui est l'ancien secrétaire du Comité de planification financière?

RECTEUR : C'est Guy Robinson.

| | |
|--|----------------------------|
| Christophe Jankowski, professeur (Moncton) | Proposé par Paul Grell |
| Ghislain Clermont, professeur (Moncton) | Proposé par Zénon Chiasson |
| Cédéanne Leclerc, étudiante 2 ^e cycle | Proposée par Lita Villalon |

VRER : On consacre énormément de temps à la nomination. Le recteur avait suggéré que Mme Lequin sollicite des candidatures. Il reste du travail à faire avant de passer aux nominations.

LEQUIN : Vous voulez que je téléphone à ces gens pour savoir s'ils acceptent?

Président d'assemblée : Madame Lequin pourrait appeler les candidats-e-s professeur-e-s de Moncton; les étudiants pourraient appeler les candidat-e-s étudiant-e-s du 2^e cycle.

PONDANT : Nous pourrions appeler les personnes que nous avons proposées. Les autres candidatures d'étudiant-e-s ne venaient pas de nous. Les gens qui les ont proposées pourraient les appeler.

Président d'assemblée : D'accord. On fait les appels pendant la pause.

WALTZ : Ce n'est peut-être pas dramatique si on ne peut pas nommer tous les membres aujourd'hui; ça n'empêche pas le comité d'exister. On peut toujours les nommer au Sénat du mois d'août.

Président d'assemblée : Quelqu'un devra convoquer la première réunion parce que le Comité doit élire son président ou sa présidente. Madame Lequin ?

LEQUIN : Je ne suis pas encore élue. J'allais dire que ce devrait être M. Landry, mais il n'est pas là...

7.5.3 Composition du Comité (suite)

Résultat de la consultation par téléphone²

Linda Lequin rapporte le résultat de ses appels :

Ont accepté de faire partie du Comité : Francis LeBlanc, Christophe Jankowski, Gaston Fournier, Claudette Beaulieu. M. Robinson a également accepté d'être membre, mais non comme secrétaire.

MCKEE-ALLAIN : Le nom de Roger Ouellette a été soumis. Il est à l'étranger; on ne peut pas présumer qu'il est intéressé.

Vote sur les candidatures

Il y a consensus pour que l'on procède à l'élection des deux membres du corps professoral du Campus de Moncton parmi les cinq candidat-e-s suivants : Ghislain Clermont, Christophe Jankowski, Francis LeBlanc, Linda Lequin, Roger Ouellette. On laisse aux étudiant-e-s le soin de choisir leurs deux membres et de communiquer le résultat au Secrétariat général.³

Résultat du scrutin secret : **Linda Lequin** et **Roger Ouellette** siégeront au Comité tripartite à titre de professeure et de professeur du Campus de Moncton

8. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-970306**

8.1 Mandat du Comité des programmes

RECTEUR : Au Sénat, il avait été suggéré que les attributions du CPR soient modifiées. Le BDS devait examiner la question, mais il n'a pas eu le temps de le faire. Nous reviendrons là-dessus.

9. **CONSULTATION AU POSTE DE VRER**

Victorin Mallet et Léandre Desjardins s'absentent pour une vingtaine de minutes.

GRELL : J'aimerais demander au VRARH s'il y a eu intervention de spécialistes dans le processus de sélection. Les candidat-e-s ont-ils eu à remplir des questionnaires concernant leurs attitudes?

VRARH : Je connais les réponses, non pas parce que je suis le VRARH, mais parce que je suis membre du Comité de sélection à titre de pair au poste. La procédure a été dirigée par le recteur en tant que président du Comité. La réponse à vos questions est oui, dans les deux cas.

RECTEUR : Selon la *Politique de sélection des cadres*, c'est la prérogative d'un comité de sélection de recourir ou non à une expertise externe. J'ai proposé au Comité qu'on le fasse et il a accepté.

GRELL : J'aimerais connaître le coût de la consultation et l'argumentation qui la justifie (autre le fait qu'on y a de plus en plus recours). Tout ce processus ressemble à ces travaux auxquels on consacre beaucoup d'énergie, mais dont les résultats ne sont pas à la hauteur... Je soulève ces deux points parce que, d'une part, je constate qu'il n'y a pas de candidatures de femmes, alors que des efforts ont été faits, et d'autre part, nous savons que de très bonnes candidatures, aussi bonnes que celles

² Cette partie de la réunion ne s'est déroulée qu'après la pause. Elle est rapportée ici pour faciliter la consultation du procès-verbal.

³ Voir la liste des membres élus : Document E.

qui nous été présentées aujourd'hui, ont été rejetées. Je ne comprends donc pas très bien le processus.

RECTEUR : Le coût de la consultation est de 15 000 \$ plus les frais de déplacement de la conseillère, qui est venue à Moncton une fois.

9. CONSULTATION AU POSTE DE VRER (suite)

Justification du recours à la firme

Le Comité de sélection a discuté de la question. Il s'agissait d'ajouter un éclairage, d'assister le Comité, dont les membres ont toutes sortes de compétences, mais pas nécessairement en matière de recrutement de ressources humaines. La firme nous donnait un éclairage additionnel à partir d'un instrument relativement systématique, utilisé dans les processus de sélection pour mettre en valeur les forces et les faiblesses des candidatures. Le travail de la firme a été d'aider les membres et le président du Comité à définir une grille d'évaluation, à la pondérer et à proposer un profil idéal. Avant de connaître les candidatures, le Comité s'est entendu sur certaines variables relativement au genre de qualités, de forces qu'on recherchait, étant donné la nature du poste. L'instrument de cueillette d'information auprès des candidat-e-s permettait de déterminer jusqu'à quel point leurs réponses se rapprochaient du profil idéal, c'est-à-dire faisait consensus au Comité. La firme a remis un rapport destiné à l'usage exclusif du Comité de sélection. Celui-ci remettra son propre rapport au Conseil. Ce n'est pas exclu qu'il présente l'analyse externe en annexe. Pour l'instant, le Comité considère que le processus de consultation serait biaisé si cette information était rendue publique. La consultation donne au Comité un éclairage qui peut être convergent avec sa propre vision. S'il ne l'est pas, les membres évalueront la qualité des informations reçues, et chacun-e, individuellement, prendra sa décision quant à la candidature qui lui paraît la meilleure.

Nombre de candidatures

Quant au fait qu'on ne présente que deux candidats, je dirais, de mémoire, que le Comité a reçu au total une douzaine de candidatures. Durant la présélection, à peu près la moitié ont été rejetées. Sur les cinq ou six qui restaient, le Comité a décidé d'en recevoir trois en entrevue. Après les entrevues, il a jugé qu'il était pertinent de présenter seulement deux candidatures à la consultation de la communauté universitaire. C'est la prérogative du Comité de retenir une, deux ou trois candidatures à soumettre à la consultation universitaire.

Candidatures de femmes

Il y a eu très peu de candidatures féminines. Parmi les cinq ou six candidatures considérées pour une entrevue, il y avait une femme de l'extérieur de l'Université. Le Comité a jugé qu'il n'était pas opportun de la recevoir. Je n'ai pas nécessairement de détails quant aux raisons, mais je pense que le Comité a pris cette décision en toute objectivité. Après discussion, il y a eu un consensus autour de l'idée que même s'il s'agissait d'une candidature de valeur, elle n'était pas suffisamment forte ou crédible pour être soumise à l'entrevue de sélection et ensuite à la communauté universitaire.

VRARH : Il est peut-être bon de rappeler que le Comité est dirigé par le recteur. Il est composé d'un étudiant, de deux professeur-e-s (l'une du Campus de Moncton, l'autre du Campus de Shippagan), de deux doyen-ne-s et de moi-même en tant que l'un des pairs au poste. La somme de 15 000 \$ pour la consultation peut sembler élevée, mais il faut considérer que tout recrutement à l'Université coûte très cher. Il y a la publicité pour recruter les profs, les dépenses des gens qu'on convoque en entrevue, etc. Notre procédure de sélection des cadres supérieur-e-s est complexe, avec raison d'ailleurs. Pour le poste de VRER, elle l'est particulièrement parce que c'est un poste extrêmement important. Le Comité était unanime quant à l'utilité de recourir à une expertise de l'extérieure dans le but d'insérer dans le processus de sélection un plus grand niveau d'objectivité et de rigueur.

JOLICOEUR : Je voudrais exprimer un certain regret quant à la façon dont les choses se sont passées à partir du moment où le Comité a retenu deux candidats. J'ai pu assister à leur présentation parce que j'ai rencontré quelqu'un qui m'a dit que la réunion avait lieu. Il était 10 h 25; la réunion avait commencé à 9 h 30. J'ai reçu la convocation à cette réunion le lendemain! C'est embêtant que la consultation ait eu lieu alors que beaucoup de professeur-e-s n'ont pu entendre les candidats. À cause de cela, j'aurais souhaité qu'on se reprenne pour que l'ensemble de la communauté universitaire ait véritablement l'occasion de les entendre. D'ailleurs, deux candidatures, c'est très restreint; la communauté universitaire aurait pu profiter d'un plus grand nombre de candidatures. La façon dont les choses se sont passées ne donne pas l'impression d'une très grande transparence. La personne qui sera choisie devra fonctionner avec une communauté universitaire qui a l'impression de ne pas avoir été consultée de façon correcte. Je vois déjà là un problème potentiel de relation.

RECTEUR : La communauté universitaire a été convoquée à la rencontre. On fonctionne avec les contraintes que nous impose la politique de sélection. La date à laquelle M. Desjardins a pu annoncer sa retraite anticipée ne nous donnait pas les neuf mois prévus pour le recrutement. De plus, on nous dit qu'il faut un affichage national pendant une période assez longue. On a donné jusqu'à la fin de

février. Le temps requis pour recevoir les candidatures et faire le travail de présélection nous a amenés proche de la période des examens. Les étudiant-e-s ont demandé au Comité que la consultation se tienne avant la session d'examens, ce qui m'apparaissait tout à fait justifié. Dans le meilleur des mondes, sans ces contraintes, nous aurions eu un processus plus long, mais il a fallu tenir compte, par exemple, des dates de tombée des *Affaires universitaires* où il faut présenter les annonces de postes un mois avant la date de parution. Le court laps de temps entre l'avis et la rencontre s'explique par le désir du Comité de permettre à la population étudiante de participer à la consultation avant leurs examens. Les étudiant-e-s sont une composante essentielle du Comité.

9. CONSULTATION AU POSTE DE VRER (suite)

DGEP : À titre de membre du Comité, je voudrais préciser que nous n'avons reçu aucune candidature féminine provenant des campus de l'Université.

WEIL : Je suis d'accord avec M. Jolicoeur et la réponse de M. Robichaud m'a surpris. Essentiellement, il a dit que les contraintes ont empêché la population universitaire d'être consultée correctement. Le Comité n'a donc pas considéré que bien consulter le Campus était également une contrainte. C'est une contradiction que je voulais souligner.

SG : La Faculté des arts m'a signalé que l'avis de convocation était arrivé le lendemain de la rencontre. J'ai fait ma petite enquête pour savoir quand cet avis avait été envoyé. La secrétaire du recteur a expédié une note de service disant que la consultation aurait lieu tel jour à telle heure, mais elle ne pouvait pas encore préciser qui seraient les candidats, étant donné que le Comité ne s'était pas encore prononcé. La veille de la rencontre, elle a envoyé, par courrier électronique, une deuxième note qui, cette fois, précisait le nom des candidats. L'erreur de distribution a peut-être été faite à la Faculté des arts.

VRARH : Si le corps professoral n'est pas satisfait de la consultation, rien n'empêche l'ABPUM d'inviter les deux candidats et d'avoir une très longue discussion avec eux, tout de suite ou la semaine prochaine. L'ABPUM aurait d'ailleurs pu le faire la semaine dernière ou celle d'avant. La période de consultation était courte et il fallait répondre à la demande des étudiant-e-s.

RECTEUR : Il y a eu trois consultations : une par constituante.

JULIEN : Nous avons été avisés par courrier électronique avant la rencontre, mais comme à la Faculté des arts, nous avons reçu la convocation sur papier le lendemain de la présentation.

GRELL : 1) Ce que dit Mme Julien est également ce qui s'est passé à la Faculté des sciences sociales. 2) Je voudrais savoir le nom de la firme de consultation - car, dans ce domaine, il y a bien des variations - et celui de la personne qui a fait les entrevues. Je connais au moins une dizaine de collègues féminines qui pourraient aussi bien faire l'affaire que les deux candidats retenus. Il me semblerait normal qu'au Sénat, on en tire certaines leçons et qu'on essaie de ne pas répéter les erreurs à l'avenir. 3) On vient d'entendre les membres du Comité de sélection; j'aurais souhaité une discussion ouverte entre sénateurs et sénatrices et non seulement avec le Comité.

TRUDEAU : Ce genre de discussion ne changera rien. Je demande qu'on fasse entrer les candidats.

R : 12-SAC-970502

Mariana Kant, appuyée par George Wybouw, propose :

« *Que le Sénat se transforme en comité plénier.* »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

Il est 10 h 5.

À tour de rôle, **Yvon Fontaine** et **Victorin Mallet** font un exposé d'une quinzaine de minutes. Ils répondent aux questions puis se retirent.

R : 13-SAC-970502

Lita Villalon, appuyée par Mariana Kant, propose :

« *Que le Sénat revienne en assemblée délibérante.* »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

Il est 11 heures.

Président d'assemblée : Nous allons procéder à un vote de consultation. Le Sénat veut-il connaître le résultat du scrutin secret ou transmettre le résultat uniquement au Comité de sélection?

9. CONSULTATION AU POSTE DE VRER (suite)

WALTZ : Par respect pour les deux candidats, on pourrait donner le résultat au Comité seulement, et avoir confiance qu'il les prendra en considération.

Président d'assemblée : Je pourrais transmettre les résultats directement au Comité.

WEIL : Il y a une autre solution; M. Mallet a mentionné qu'il préconisait la transparence complète

RECTEUR : Puisque les deux candidats sont de l'interne, on peut choisir sans trop de conséquences l'une ou l'autre des deux façons de faire. La décision du Conseil ne se prendra que le 14 juin. Si on révèle ici le résultat du vote, il sera public demain et peut-être bientôt dans *L'Acadie Nouvelle*. Tout dépend jusqu'à quel point on veut politiser la question. La décision finale revient au Conseil, qui nomme le VRER par résolution adoptée par au moins deux tiers des membres présents.

R. LANDRY : Le compromis pourrait être que le Sénat prenne connaissance du résultat, sans que ce soit nécessairement aujourd'hui.

VO-VAN : J'appuie la proposition de M. Landry.

MCKEE-ALLAIN : J'aimerais connaître le résultat avant la publication du procès-verbal du Sénat.

JOLICOEUR : La transparence s'apprend par la pratique. Les professeur-e-s ont déjà voté et le résultat a été diffusé par courrier électronique. Si le Sénat doit se prononcer, il peut assumer sa décision. Le Conseil des gouverneurs assumera la sienne en fonction de sa souveraineté. On devrait annoncer les résultats au Sénat tout de suite après le vote.

Président d'assemblée : Selon l'option A, nous donnons le résultat du scrutin au Sénat avant de le transmettre au Comité; selon l'option B, nous faisons le contraire. Je demande un vote indicatif.

Résultat du vote indicatif : Option A : 21; Option B : 4

RECTEUR : Je propose que l'on ne donne pas le résultat par constituante. Les nombres étant très petits à Edmundston et Shippagan, il faut éviter ce qui pourrait être le résultat de votes individuels.

Scrutateurs : Paul-Émile Benoit et Marie-Paule Martin

Résultat du scrutin secret :

| | |
|-----------------|----|
| Victorin Mallet | 17 |
| Yvon Fontaine | 10 |
| Abstentions | 5 |

10. RESTRUCTURATION DE L'INSTITUT DE LEADERSHIP

Voir le Document F, p. 1-11

VO-VAN : La FESR trouve valable le projet de restructuration et recommande que l'Institut restructuré soit reconnu comme institut de recherche à l'Université. Créé en 1972, l'Institut au début s'occupait principalement de la formation et du service à la communauté. Il a évolué vers le travail de développement, puis un fonds de fiducie de 300 000\$ s'est ajouté au fonds initial de 80 000\$. Il a été ciblé comme bénéficiaire de la Campagne Impact. À l'heure actuelle, il vise le développement de la recherche de manière beaucoup plus concrète et structurée qu'avant. Il est voué à stimuler la recherche et le développement de l'activité physique et des loisirs. Il va contribuer à l'avancement des connaissances à l'U de M et favorisera une relation étroite entre les chercheur-e-s et les spécialistes dans les projets collectifs. Il pourra assurer la publication et la diffusion des connaissances issues des recherches. Il pourra aussi planifier, élaborer, coordonner des activités de formation et de développement de concert avec des partenaires. Cette orientation s'inscrit bien dans les objectifs poursuivis maintenant par plusieurs organismes de recherche et de développement au pays. La FESR a donc considéré les activités passées de l'Institut et les activités de recherches qu'il pourra mener à l'avenir. Elle a considéré aussi le financement que l'Institut a obtenu dans le passé et celui qu'il peut obtenir à long terme. Il s'autofinance dans une grande mesure.

10. RESTRUCTURATION DE L'INSTITUT DE LEADERSHIP (suite)**R : 14-SAC-970502**

Truong Vo-Van, appuyé par Hermel Couturier, propose :

*« Que le Sénat reconnaisse l'Institut de leadership restructuré comme un institut de recherche à l'Université de Moncton. »***JOLICOEUR** : Dans l'organigramme, on voit un bureau de direction composé de trois membres d'office, trois représentant-e-s de l'U de M, et trois représentant-e-s de partenaires/organismes. À la page 4, on parle d'un comité consultatif de neuf membres. Est-ce la même chose?**VO-VAN** : Non. La composition a été discutée à la FESR et remaniée. Seules les cinq premières pages font partie de la proposition finale. L'organigramme n'en fait pas partie.

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

11. DOCUMENT LE NOUVEAU MONDE DE LA COMMUNICATION SAVANTE : LES DÉFIS ET LES CHOIX DU CANADA

Voir le Document G, p. 1-36 et le Document H, p. 1-12

Président d'assemblée : Le document a été expédié en novembre. Nous avons aussi un document expédié en mars sur la réaction des bibliothécaires au premier document. Le BDS a prévu que l'étude de ces deux documents se ferait en comité plénier. Gilles Chiasson devait présenter le dossier, mais et il est absent à cause d'une urgence à la bibliothèque. Je demande au VRER de le faire.**VRER** : Madame Julien pourra nous aider; elle a travaillé avec les bibliothécaires sur ce dossier. Pour voir comment l'U de M pourrait gérer les recommandations du rapport, la Régie a invité M. Chiasson à venir lui parler du travail qu'ont fait les bibliothécaires sur le sujet. Nous avons conclu que la réflexion des bibliothécaires avait beaucoup de valeur et que le Sénat pourrait adopter certaines de leurs recommandations. D'autres devraient plutôt être adoptées ailleurs qu'au Sénat. Quand le Sénat aura pris position, la Régie sera heureuse de prendre les décisions qui sont de son ressort. La première étape est donc de soumettre les deux documents au Sénat.**R : 15-SAC-970502**

Léandre Desjardins, appuyé par Mariana Kant, propose :

« Que le Sénat se transforme en comité plénier. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

Il est 14 h 15.

R : 16-SAC-970502

Lita Villalon, appuyée par Lorraine Julien, propose :

« Que le Sénat revienne en assemblée délibérante. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

11. **DOCUMENT LE NOUVEAU MONDE DE LA COMMUNICATION SAVANTE : LES DÉFIS ET LES CHOIX DU CANADA** (suite)

R : 17-SAC-970502

Lorraine Julien, appuyée par Mariana Kant, propose :

« Que le Sénat reçoive les deux rapports suivants: **Le nouveau monde de la communications savante : les défis et les choix du Canada et Réactions des bibliothécaires de l'Université de Moncton au rapport final du Groupe de travail de l'AUCC et de l'ABRC/CARL sur les bibliothèques universitaires et la communication savante.** Que ces documents servent de guides dans les décisions concernant la Bibliothèque. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

Pause de 14 h 51 à 15 h 5.

12. **DOCUMENT DE L'AUA : SERVICE DE RECONNAISSANCE DES CRÉDITS D'ÉDUCATION OUVERTE DES UNIVERSITÉS DU CANADA ATLANTIQUE**

Voir le Document I, p. 1-46

Président d'assemblée : Le document a été expédié pour la réunion de décembre. Renaud LeBlanc avait accepté d'être présent, mais il ne peut venir. Le recteur et le VRER présenteront le dossier.

VRER : Avant que l'AUA ne commence à préparer ce document, il y a eu des réunions où des comités de chacune des quatre provinces de l'Atlantique ont mis en commun leurs expériences concernant l'enseignement à distance et leurs étudiant-e-s à temps partiel, particulièrement les adultes qui voyagent d'une université à l'autre à cause de leur emploi. Les trois premiers ministres des Maritimes avaient aussi exprimé leur préoccupation concernant cette même clientèle. Pour étudier comment les universités pouvaient mieux répondre aux besoins de cette clientèle, l'AUA a mis sur pied un comité, formé essentiellement de vice-recteurs. Malheureusement, je n'ai pu assister à aucune des réunions, qui coïncidaient souvent avec celles du Sénat. Renaud LeBlanc m'y remplaçait et me faisait rapport. Le résultat de ces rencontres est ce document, préparé par une équipe pilotée par des universitaires de Memorial. À Terre-Neuve, la motivation est particulièrement grande sur ce point..

Position de l'AUA quant aux suites à donner

Je n'entrerai pas dans le détail du document, mais je souligne que récemment, à une réunion de l'AUA où je remplaçais le recteur, on a pris la décision d'utiliser un fonds de réserve de l'AUA pour lancer l'initiative décrite ici. L'AUA demandera aux ministres responsables des universités de l'Atlantique de préparer un projet de loi l'autorisant à décerner un baccalauréat selon les modalités décrites dans le document. Les gens de Memorial et du gouvernement de Terre-Neuve me paraissent déjà prêts à le faire. Ils préfèrent que ce soit fait de façon coordonnée, mais ils pourraient le faire même si les autres provinces n'emboîtaient pas le pas.

Rôle de l'U de M

Le rôle de l'U de M à ce comité a été plutôt marginal. Du côté des anglophones, plusieurs universités se partagent la mission des études universitaires. Le problème se pose différemment dans le cas des programmes en français. La coordination est plus simple puisqu'il suffit que nous nous entendions avec l'Université Sainte-Anne. Nous ne nous sommes donc pas beaucoup affirmés au Comité. Cependant, il peut être avantageux pour la francophonie si on offre des formations permettant à des anglophones bilingues de recevoir un diplôme parce que l'U de M leur aurait offert une partie de leur formation en français. Renaud LeBlanc et moi - et d'autres personnes à qui nous en avons parlé - voyons là une occasion pour l'U de M de rayonner davantage que si elle se limite à la population francophone. Sinon, l'Université agira par rapport à la population francophone seulement.

RECTEUR : Le titre est un peu trompeur parce qu'il donne l'impression que le document porte sur l'enseignement destiné à une clientèle à distance, alors qu'il traite surtout des exigences de « résidence » des universités. Les ministres insistent pour que les universités trouvent une formule permettant de reconnaître les études d'une clientèle mobile : les employé-e-s de firmes nationales, par exemple, que des déplacements fréquents empêchent de satisfaire aux exigences de « résidence » des universités où ils suivent des cours. L'AUA propose de reconnaître des crédits obtenus un peu partout, sans exigence de « résidence » habituelle, mais suivant certaines règles

qu'elle a précisées. Pour ce faire, il faut qu'au moins une province adopte une loi en conséquence. Si le gouvernement

12. DOCUMENT DE L'AUA : SERVICE DE RECONNAISSANCE DES CRÉDITS D'ÉDUCATION OUVERTE DES UNIVERSITÉS DU CANADA ATLANTIQUE (suite)

de Terre-Neuve le fait et qu'une des universités de la région abandonne ses exigences de « résidence », toutes les universités vont être forcées d'en faire autant en raison de la compétition. Les deux universités francophones de l'Atlantique n'ont pas les mêmes éléments de compétition qu'ont les universités de langue anglaise entre elles. Quant à la possibilité que des anglophones bilingues obtiennent des crédits en français à l'U de M, je suis beaucoup plus réservé que M. LeBlanc, et peut-être même que M. Desjardins, parce qu'on donnerait l'impression que l'U de M offre des diplômes bilingues. Là-dessus, je serais vraiment très prudent; il y va de l'identité de notre université.

VRARH : Les objectifs que poursuit l'AUA sont louables étant donné la mobilité croissante de la population étudiante. J'ai toutefois des inquiétudes. Le document parle d'un diplôme général de 90 crédits alors que les nôtres en comptent plus de 120. De plus, l'AUA n'a pas encore défini la structure du programme en question : quelles matières seront acceptées, quel niveau, etc. Parce que Memorial est impliquée, il semble que l'AUA hésite à soumettre le programme pour approbation à la CESP. On peut craindre que l'étudiant-e demande à l'AUA de lui reconnaître 90 crédits d'un amalgame de cours suivis un peu partout à n'importe quel niveau. Mon inquiétude n'est peut-être pas légitime puisqu'il y aura un comité « d'accréditation », mais j'espère que la CESP insistera pour que l'AUA donne une structure au programme, particulièrement si c'est un programme de trois ans. Nous devons aussi nous demander ce que nous ferons si le diplôme n'est pas équivalent au nôtre. Si un étudiant-e, par exemple, fait une demande d'admission à l'École de droit ou à la maîtrise en éducation, il faudra probablement exiger une année supplémentaire.

DOUCET : Le VRARH et le recteur ont exprimé mes craintes. Que va faire l'U de M dans ce dossier?

VRER : L'Université la plus inquiète est Dalhousie. Il y a un enjeu très politique. Parce que nous n'offrons pas le baccalauréat de trois ans comme les universités anglophones, rien ne nous empêchera de rester en dehors du projet. L'AUA va peut-être obtenir le droit de décerner le diplôme. S'il y a suffisamment de recteurs intéressés et si des provinces votent une loi dans ce sens, le projet va se réaliser, peu importe si nous ou Dalhousie sommes contre.

DOUCET : L'U de M va-t-elle mettre sur pied un mécanisme par lequel nos préoccupations seront parfaitement légitimées et véhiculées? Nous n'allons tout de même pas attendre que les autres agissent sans faire valoir nos préoccupations auprès des instances politiques et de l'AUA. Si on reste là à attendre, quand ce sera fait, on n'aura pas le choix : il faudra « embarquer ».

VRARH : C'est une question de principe sur laquelle l'Université pourrait se prononcer. Depuis l'existence de la CESP, aucun programme universitaire n'est reconnu aux Maritimes s'il n'a pas été approuvé par la CESP. C'est l'un des rôles de la CESP de voir aux normes de qualité des programmes. On pourrait lui écrire pour lui demander d'exiger que le projet reçoive son approbation.

VRER : Ces choses-là vont être discutées. Terre-Neuve ne veut pas entendre parler de la CESP. Il y a vraiment un enjeu politique dans tout ceci et notre emprise là-dessus est faible. Je suis d'accord que le projet devrait passer par les mécanismes de reconnaissance des programmes universitaires, mais je ne suis pas certain que se soit possible. Si on le faisait, ça pourrait tuer le projet.

TRUDEAU : Le Sénat devrait faire une proposition exigeant qu'un tel programme ne puisse se réaliser sans l'aval de la CESP. Il faut informer le gouvernement du N.-B que l'U de M n'est pas contre, mais qu'il y a lieu de respecter certaines normes de qualité. Si Terre-Neuve ne veut pas de l'aval de la CESP, c'est son problème! Si Dalhousie, UNB et l'U de M ont la même exigence, Memorial aura moins de poids dans la décision. Il faut agir maintenant avant que le projet ne soit trop avancé.

WALTZ : Ce que propose l'AUA limiterait la formation universitaire à l'accumulation de crédits, c'est-à-dire à une quantité déterminée d'informations. L'exigence d'une formation universitaire qui dépasse l'accumulation de crédits disparaît complètement! C'est extrêmement inquiétant. Si c'était possible d'arrêter ces gens avant qu'ils n'aillent plus loin, je le ferais. Mais je suppose que c'est impossible.

VRER : Il devient évident qu'on veut faire une proposition. Ma façon de m'exprimer a peut-être laissé croire qu'on ne pouvait rien faire. Je voulais simplement renseigner le Sénat sur la dynamique. Je suis d'accord avec Mme Trudeau et je propose que l'Université envoie au ministre de l'Enseignement supérieur du N.-B., avec copies à la CESP et au président de l'AUA, une proposition du Sénat contenant les commentaires de M. Landry, c'est-à-dire que dans l'éventualité où l'on créerait un tel programme, l'U de M considère que l'approbation par les instances de la CESP serait nécessaire.

TRUDEAU : Comme M. Waltz, je suis d'accord qu'il faut sauvegarder la qualité de la formation. Si le programme était soumis à la CESP, on pourrait « sauver quelques plumes ». Notre vision de la formation ne serait pas complètement intégrée, mais le programme ne perdrait pas complètement de

vue la formation universitaire. La formation par la socialisation qu'amenait l'exigence de « résidence » prendra une nouvelle forme, mais il faut qu'elle se retrouve quelque part. Une des façons de nous protéger, c'est d'avoir une instance qui étudie les programme et voit à leur cohérence.

12. DOCUMENT DE L'AUA : SERVICE DE RECONNAISSANCE DES CRÉDITS D'ÉDUCATION OUVERTE DES UNIVERSITÉS DU CANADA ATLANTIQUE (suite)

GRELL : Je ne suis pas sûr qu'il faille une proposition. L'Université peut très bien être représentée sans que le Sénat le propose. Pour être souple, ce qui est probablement très nécessaire, il n'est pas nécessaire d'homogénéiser toute la formation, ce qui serait problématique. L'Université doit être présente dans ces lieux, mais je ne vois pas en quoi le Sénat devrait faire de la politique...

RECTEUR : L'intervention de M. Grell est à point. Suite à cela, je ne ferai pas de proposition.

13. RAPPORT FINAL DU COMITÉ AD HOC SUR LA PROMOTION DE LA QUALITÉ ACADÉMIQUE

Voir le Document J, p. 1-22

R. LANDRY : Au lieu d'aborder ce point tout de suite, il serait préférable de traiter le rapport du CPR. Certains programmes doivent commencer à l'été.

RECTEUR : Le rapport préliminaire a été bien reçu; on doit pouvoir traiter la question en 15 minutes.

Par consensus, on décide de consacrer un maximum de 15 minutes au rapport.

RECTEUR : Le rapport préliminaire a été discuté en comité plénier au Sénat et il a fait l'objet d'une consultation additionnelle auprès de la communauté universitaire. Le Sénat a formulé des suggestions, dont l'inversion de l'ordre des recommandations : la 10^e recommandation portant sur la pédagogie de la responsabilité était si importante qu'il fallait lui donner la première place. Le Comité a tenu compte des suggestions reçues. Il suggère que le Sénat étudie la liste des dix recommandations (p. 21) et la mette aux voix, tout en sachant que chacune des recommandations s'appuie sur un raisonnement et suppose des mesures à prendre. Ces mesures sont formulées comme des objectifs à atteindre. Ce sont donc les recommandations qui font l'objet du vote et non pas tout le texte qui les accompagne. Les dix recommandations adoptées, le Sénat se prononcerait sur une approche pour la mise en oeuvre. Le rapport en propose une à la page 22.

CORMIER : La 10^e recommandation accorde une grande importance au 2^e et au 3^e cycles. On est en train de faire une restructuration de tous les programmes et ça m'inquiète. Veut-on améliorer le 2^e cycle pour passer au 3^e? Il faudrait penser au 1^{er} cycle d'abord. Pourquoi commencer par la fin?

Z. CHIASSON : J'ai beaucoup de respect pour les gens qui ont travaillé à ce rapport, dont je trouve le contenu emballant. Je me sens donc mal à l'aise de le critiquer. Mais je trouve contradictoires les recommandations sur les politiques d'embauche au regard du rappel que nous avons reçu de la direction sur la façon de gérer l'embauche. Le rapport recommande un processus d'appels de candidatures très rigoureux. Il me semble qu'on l'a déjà. Le problème, c'est qu'on est aux prises avec des contingences et des décisions. Je suis conscient de la situation financière. Peut-être y a-t-il lieu de déclarer un moratoire : dire que pour trois ans, nous n'avons pas les moyens de nos ambitions en matière d'embauche. Sans vouloir personnaliser le débat, je peux vous dire que dans notre faculté, certaines décisions qu'il a fallu prendre récemment me font frémir et me désolent pour l'avenir de l'Université. Je ne dis pas cela pour amoindrir le mérite du rapport, que je trouve très valable, mais il a des aspects avec lesquels j'ai du mal à me réconcilier.

VRER : Les premières recommandations me plaisent énormément parce qu'elles disent clairement la position du Comité à propos de la qualité académique. Il y a un volet pédagogique important dans la première recommandation, mais la pédagogie à elle seule n'est pas la réponse. Puis on passe à une recommandation sur les liens entre la ressource humaine et la recherche. C'est dire que la politique proposée ne considère pas uniquement la pédagogie, mais aussi l'activité qui vient alimenter celle-ci. C'est excellent. J'aimerais des précisions quant à la recommandation 9, au sujet de la référence mi-temps enseignement, mi-temps recherche.

MCKEE-ALLAIN : Je suis contente que parmi les changements se trouvent les préoccupations dont j'avais fait part au Comité suite au rapport préliminaire. L'une d'elles provenait du Conseil des sciences sociales, qui craignait une stratification des chercheur-e-s : les « bons » étant uniquement ceux et celles qui obtiennent des subventions. L'autre préoccupation concernait la nécessité de reconnaître la diversité du concept de sciences. Personne n'a le monopole de la « vraie » science; les sciences humaines et les sciences sociales sont de vraies sciences. Je m'inquiète cependant du décalage qu'il risque d'y avoir entre les principes et la pratique. Si, par exemple, on veut mettre en pratique la recommandation préconisant l'encouragement à donner aux nouveaux et nouvelles profs, il faut de l'argent pour leur donner des contrats d'une durée plus longue que 10 mois.

JOLICOEUR : Qu'est-ce qu'on entend par « paramètres » quand on dit « Que le Comité des programmes prépare des paramètres permettant l'innovation, la création et l'expérimentation », p. 14?

13. **RAPPORT FINAL DU COMITÉ AD HOC SUR LA PROMOTION DE LA QUALITÉ ACADÉMIQUE** (suite)

RECTEUR : Avec l'aide des autres membres du Comité, je vais donner quelques explications.

Recommandation 9

Si l'expression *mi-temps enseignement/mi-temps recherche* est prise au sens strict de la comptabilité du temps, on va peut-être plus loin que le Comité là-dessus. La recommandation est qu'on s'assure que la tâche en enseignement et en recherche soit réaliste et qu'il y ait un bon équilibre entre les deux.

Catégorisation des professeur-e-s

Au Comité, on ne voit pas de catégories de professeur-e-s au sens où certain-e-s feraient de la recherche et d'autres ne feraient que de l'enseignement. On a des professeur-e-s dont la charge idéale comprend, de façon équilibrée, de l'enseignement et de la recherche. On ne propose pas de distinctions au niveau des principes. Il n'est pas question d'engager des professeur-e-s en se disant qu'ils ne feront jamais de recherche.

Pratiques d'embauche

Les énoncés qui portent sur l'embauche ont leur place dans le rapport, mais il reste que pour l'instant, il faut tenir compte du fait que nous vivons les suites d'un programme de préretraites. Si l'on remplace les professeur-e-s qui prennent leur retraite par des agrégé-e-s, sous prétexte que ce sont d'excellents professeur-e-s, dans deux ans on se retrouvera avec un déficit de deux millions additionnels! Pendant la période où l'on doit rembourser les coûts du programme qu'on s'est engagé à rembourser, on ne pourra pas embaucher au rang de titulaire, par exemple. Si on interprète que la qualité académique veut dire qu'il faut recruter dans l'ensemble des universités et si l'on justifie la compétence des candidat-e-s par le fait qu'ils ont déjà le rang de titulaire, je ne peux pas, de façon responsable, tenir ce discours-là ni endosser cette pratique. Si on annonce des postes comme s'il n'y avait pas de limite financière, on se crée des problèmes.

Paramètres

En parlant de paramètres, le Comité espérait que le Comité des programmes intègre à sa démarche d'étude des programmes des critères comprenant les dimensions innovation, création et expérimentation, et que ces critères soient connus des unités qui élaborent des programmes.

N. LANDRY : Au sujet des paramètres, le Comité essayait de voir comment mettre en place des critères permettant de rendre la formation plus concrète, plus pratique ou un peu moins théorique et, dans certains cas, comment la moderniser, par exemple au moyen de la technologie. Si le CPR adopte certains concepts d'innovation pour un programme, qu'il s'assure que ces concepts peuvent être ajoutés à l'ensemble des programmes.

R. LANDRY : Je voudrais attirer l'attention sur la première phrase de la page 22 : « Une fois adoptées par le Sénat, les recommandations du présent rapport constitueront en quelque sorte la politique de l'Université en matière de qualité académique ». Le président du Comité étant le recteur de l'Université, il y a donc une sorte d'engagement de faire du rapport la politique de l'Université si le Sénat l'adopte. Mais quel est le sens de l'expression « en quelque sorte » ?

RECTEUR : Je crois que l'expression est de la rédactrice de ce passage.

SG : Il se peut qu'elle soit de moi. Je sentais peut-être que c'était trop fort de dire que le rapport constituait la politique de l'Université. Les autres membres ont lu le passage et n'ont pas réagi...

QUIGLEY : Je suis d'accord avec l'intervention de Zénon Chiasson au sujet de l'expression « un processus plus rigoureux » dans la recommandation 2; nous l'avons déjà. Et quand vous dites que « les critères d'embauche des professeur-e-s à temps partiel doivent être les mêmes que pour le corps professoral à temps plein », (3.1, p. 15), étant donné le salaire qu'on offre, pensez-vous que pour donner deux ou trois cours à temps partiel on peut trouver des gens qui ont le Ph. D., de l'expérience, des publications? Ce n'est pas réaliste. On peut être rigoureux, mais il faut donner à ces gens un bon salaire et peut-être un peu d'espoir qu'on leur offrira un poste à temps plein un jour.

PONDANT : Concernant le point 1.2.1 où l'on dit qu'il faut « viser à ce que le nombre d'étudiant-e-s dans un cours ne dépasse pas 80 », veut-on dire qu'on limitera le nombre d'étudiant-e-s ou qu'on fera une autre classe quand le nombre dépassera 80? Pour ce qui est de l'obligation pour les professeurs

sollicités de détenir le doctorat, qu'en est-il des professeur-e-s actuels?

13. **RAPPORT FINAL DU COMITÉ AD HOC SUR LA PROMOTION DE LA QUALITÉ ACADÉMIQUE (suite)**

RECTEUR : Le Comité pense qu'on doit réduire la taille des classes. La limite de 80 est un objectif et non une norme qu'on peut mettre en vigueur rapidement. La direction se demande ces temps-ci quel serait l'impact d'une réduction de la taille des classes à un maximum de 100, par exemple. Au sujet du doctorat, la question porte-t-elle sur le pourcentage de professeur-e-s qui le détiennent?

PONDANT : Non, je voudrais savoir s'il y a une politique qui vise à augmenter le nombre de Ph. D. chez les professeur-e-s qui enseignent actuellement.

VRER : Depuis au moins 1985, au Campus de Moncton, ou bien les professeur-e-s embauchés détiennent le doctorat, ou bien ils sont tenus de l'obtenir dans un délai relativement court. Le Campus d'Edmundston a la même exigence, mais je ne sais depuis combien de temps. Au Campus de Shippagan, je suis moins certain si les contrats des dernières années suivaient exactement la même politique. On embauche donc des professeur-e-s sans doctorat parce que les gens qui recrutent n'ont pas de candidatures à recommander détenant le doctorat.

N. LANDRY : À Shippagan, l'exigence est strictement appliquée depuis 1991.

R : 18-SAC-970502

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Martin Waltz, propose :

*« Que le Sénat adopte les dix recommandations de la page 21 du rapport intitulé **Pour une université de qualité** . »*

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

RECTEUR : Si l'on convient que la section du rapport portant sur la mise en oeuvre ne crée pas de problème, il n'est pas nécessaire d'avoir une proposition formelle. Selon le Comité, le contenu du présent rapport devrait servir de base à la prochaine planification stratégique actuellement en voie d'élaboration. Non pas pour que l'on retrouve intégralement les dix recommandations dans leur formulation actuelle, mais le thème central du prochain plan stratégique devrait être la qualité académique. C'est déjà une forme de suivi. On ajoute que le BDS doit être l'instance chargée de veiller à la mise en oeuvre des recommandations de façon concrète. Et on demande que toutes les personnes qui remettent un rapport annuel au Sénat du mois d'août soient tenues de faire état des démarches entreprises dans leurs unités respectives pour promouvoir la qualité académique. Il y aurait donc trois mesures visant la mise en oeuvre.

Le président d'assemblée constate qu'il y a consensus sur la teneur de la page 22 concernant la mise en oeuvre des recommandations du rapport.

COUTURIER : En tant que membres du Sénat, nous avons reçu de la CESPM une invitation à des forums sur la qualité de l'enseignement dans les universités, qui se tiendront à Halifax, Fredericton et Charlottetown. Je déplore qu'on n'ait pas cru bon d'en tenir un dans la région de Moncton. Nous devrions peut-être le souligner à la CESPM.

14. **RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DU PREMIER CYCLE**

Voir le Document K, p. 1-46

14.1 **Arts**

14.1.1 **Programme de formation générale et intégrée en lettres et en sciences humaines**

VRER : Il s'agit d'un projet innovateur de la Faculté des arts, qui serait lancé comme projet-pilote. Il vise une meilleure intégration des étudiant-e-s à la vie universitaire, mais surtout une réflexion sur les disciplines fondamentales de la formation. Plusieurs professeur-e-s se sont engagés à donner les cours en équipe et à faire travailler les étudiant-e-s en petits groupes. Le CPR a reçu le projet avec beaucoup d'intérêt. Il y a eu quelques questions d'ordre un peu technique. Le doyen m'avait demandé si un professeur de l'équipe pouvait venir présenter le projet au Sénat. J'ai trouvé l'idée intéressante, mais je n'ai pas eu le temps de faire les démarches nécessaires. Le doyen est présent, de même que d'autres professeur-e-s de la Faculté qui sont sensibilisés au projet. De toute façon, il ne s'agit pas d'une évaluation de programme puisque le Sénat s'est déjà prononcé sur l'évaluation

14.1.1 Programme de formation générale et intégrée en lettres et en sciences humaines (suite)

des programmes de la Faculté. Le CPR recommande de mettre en oeuvre le projet en septembre 1997 et approuve la création d'un nouveau cours MD (multidisciplinaire). Je rappelle que lors de la transformation du B. A. libre en B. A. multidisciplinaire, il était entendu que le Sénat créerait des cours multidisciplinaires. De plus, dès 1988, le Comité sur la formation générale recommandait la création de cours de ce genre. Ce cours MD est donc une réponse à des attentes diverses. Je souligne quelques particularités du projet : la clientèle sera sélectionnée et limitée à 30; la liste des cours est déjà déterminée et les professeur-e-s ont accepté de les donner dans l'esprit du projet. Le perfectionnement linguistique sera intégré à l'ensemble des cours au lieu de se faire au moyen des cours de français FR 1885, etc.; le CPR s'en réjouit parce qu'il est persuadé que ce sera plus efficace. Le CPR n'a donc pas d'hésitation à recommander l'approbation de ce projet-pilote, y compris l'exception qu'il contient aux règlements du Sénat concernant les cours de français.

R : 19-SAC-970502

Léandre Desjardins, appuyé par Linda Lequin, propose :

*« Que le Sénat approuve la mise en oeuvre du projet-pilote
L'Odysée humaine en septembre 1997 et la création du
cours MD 1000. »*

SG : Je crois qu'il y a eu des changements à la liste des auteurs de la page 6. J'avais fait remarquer à la Faculté des arts qu'à une seule exception près, les auteurs proposés étaient ceux qu'on appelle aux États-Unis les *dead white males*. J'aimerais connaître ces changements.

LEQUIN : On a eu une nouvelle liste cette semaine. Je vous la donnerai.

JOLICOEUR : Annette Boudreau m'a parlé de cette inquiétude et m'a fait remarquer que dans les cours, on fera un travail de « déconstruction » des textes historiques. Bref, les textes étudiés feront l'objet d'une critique par rapport à l'aspect que vous mentionnez.

WALTZ : Je suis très emballé par le programme. J'espère qu'il aura du succès et qu'il deviendra un programme régulier. J'aimerais cependant connaître les critères qui seront utilisés au bout d'un an pour mesurer le succès du projet-pilote. De plus, on laisse entendre qu'il n'y aura pas de coûts additionnels véritables. Je crois savoir qu'il y aura un certain bénévolat de la part des professeur-e-s, ce qui se fait très bien quand on est emballé. Mais après un certain temps, le bénévolat pourrait ne plus suffire. À long terme, il pourrait y avoir des coûts. Si le projet a énormément de succès, ces coûts additionnels sont acceptables.

MCKEE-ALLAIN : Le projet me semble très intéressant; il touche la formation générale et l'interdisciplinarité, ce qui est très important. Il me fait penser à l'ancien cours classique, mais adapté à un autre contexte. Je vais exprimer des réserves, mais uniquement à cause de la conjoncture. La première se rattache au *Plan d'ajustement*. D'ici l'automne, plusieurs disciplines fondamentales qui touchent à la formation générale doivent restructurer leurs programmes. Le critère du nombre a été utilisé. En caricaturant, je dirais que si le nombre d'étudiant-e-s est inférieur à dix, on considère que la discipline est moins pertinente. D'autre part, des cours qui visent l'interdisciplinarité (par exemple, *Introduction à l'anthropologie*) font l'objet d'une étude qui cherche à supprimer les redondances. Je suis donc un peu étonnée de voir ce projet-ci parce qu'on ne semble pas lui appliquer les mêmes critères. Je ne voudrais pas qu'on s'éparpille et qu'on se lance dans un projet comme ça alors qu'on ne sait pas exactement où on s'en va quant à certains programmes. Ma deuxième réserve se rattache au projet d'année commune. On demande à chaque faculté ou école de dire jusqu'à quel point ses programmes s'adaptent à une première année en commun. Chez nous, l'exercice montre que dans certains cas, c'est facilement faisable, mais dans d'autres, ce l'est moins. Bref, le projet est bon, mais le moment où on le met en oeuvre l'est moins. Il faudrait une meilleure coordination.

VRER : Je vais fournir quelques réponses, mais j'aimerais que le doyen les complète.

Évaluation du projet-pilote

Le CPR n'a pas décidé quand le projet devait être évalué. Si le Sénat veut fixer une date, il peut le faire. Le CPR s'est plutôt penché sur l'idée qu'il s'agissait d'un projet-pilote, c'est-à-dire qu'il ne serait pas nécessairement adopté sans changement. Je suppose que le rapport annuel de la Faculté des arts à l'été 98 contiendra des commentaires sur les résultats du projet.

Profil commun pour la première année

Le CPR a eu des discussions sur des initiatives qui se préparent, dont celle qui vise un meilleur profil commun en première année. Cette initiative a été prise en compte un peu, mais rien

n'empêche la Faculté des arts de tenter des expériences et de les évaluer pour voir si ce sont des formules

14.1.1 **Programme de formation générale et intégrée en lettres et en sciences humaines** (suite)

valables. Rien ne nous empêche de regrouper les étudiant-e-s de la première année selon diverses formules où on fait de l'intégration de l'enseignement. Le CPR considère que la formule proposée dans le projet pourrait évoluer, mais l'expérimentation nous aura appris des choses.

Coûts

La Faculté des arts a estimé ce qu'il lui en coûterait pour s'assurer que le projet fonctionne. Elle a fourni les chiffres au CPR. Je les ai oubliés, mais ce n'est pas une grosse somme.

Z. CHIASSON : Même si on ne l'a pas précisé dans la demande, c'est un projet d'un an.

Évaluation du projet-pilote

Il faudrait évaluer le projet dès la première année, mais nous souhaitons lancer le projet dès septembre, même s'il est un peu tard pour le faire. Il est donc possible qu'on n'ait pas le temps d'expérimenter à fond et qu'on ait besoin d'une deuxième année. Les responsables du projet reconnaissent avoir un peu oublié qu'un projet-pilote doit être évalué. Je crois que l'évaluation doit porter sur deux aspects; le Sénat voudra peut-être nous donner une directive là-dessus. Les responsables souhaiteraient que l'évaluation soit extérieure à la Faculté et qu'elle porte sur la valeur du projet en soi. (Les inscriptions sont-elles bonnes? Les gens ont-ils bien réussi? Sont-ils satisfaits? etc.). Il faut aussi évaluer le projet à un autre moment, je dirais à la fin de la 2^e année, quand les étudiant-e-s auront fait le raccord avec leur programme régulier. Il faudra vérifier alors si les étudiant-e-s qui ont suivi ce profil ont une formation supérieure à celle que donne le profil régulier.

Coûts

J'avais annoncé un coût de 25 000 \$, mais depuis, on a révisé les chiffres à la baisse. Le projet n'est pas fondé sur du bénévolat. Il est vrai que dans l'enthousiasme du début, les professeur-e-s disaient: « Il ne faut pas que le manque d'argent soit un obstacle; on est prêt à le faire en surcharge ». Le coût prévu de 25 000\$ supposait donc des cours en surcharge à 850\$ le crédit. Je crois maintenant que certains départements pourront assurer leur contribution à même les charges régulières. Dans d'autres départements, ce ne sera pas possible. En gros, nous aurons besoin d'environ 15 000 \$. Sans être cynique, c'est le montant de la facture dont on a parlé tout à l'heure...

Vote sur R19 Pour 28 Contre 0 Abstentions 5 **ADOPTÉE**

GRELL : Je voudrais justifier mon abstention. Au moment où la suppression de la Faculté des sciences sociales est sur la table, je pense que c'est mal venu.

14.1.2 **Nouveau cours MD 1003**

R : 20-SAC-970502

Léandre Desjardins, appuyé par Linda Lequin, propose :

« Que le Sénat crée le nouveau cours MD 1003. »

Vote sur R20 Pour 29 Contre 0 Abstentions 4 **ADOPTÉE**

14.2 **Droit**

14.2.1 **Nouveau cours DR 2003**

R : 21-SAC-970502

Léandre Desjardins, appuyé par Colette Landry Martin, propose :

« Que le Sénat crée le nouveau cours DR 2003, destiné à l'Éducation permanente. »

14.2.1 Nouveau cours DR 2003 (suite)

COUTURIER : Quelle différence y a-t-il entre ce cours-ci (*Droit des associations coopératives*) et DR 3431 (*Droit des associations et des coopératives*)?

DOUCET : Le vice-recteur pourrait l'expliquer; DR 2003 n'est pas un cours de l'École de droit.

VRER : DR 2003 n'est pas un cours de formation juridique; c'est un cours que suivent les gens inscrits au Certificat d'études coopératives. La formation y est beaucoup plus générale.

Vote sur R21 unanime ADOPTÉE

14.3 Sciences de l'éducation

14.3.1 Certificat de 1^{er} cycle en développement de carrière

VRER : Il s'agit d'un certificat pour une clientèle à temps partiel. Nous menons actuellement d'importantes négociations en vue du financement du programme. C'est un projet d'une dimension considérable qui découle des énormes changements au niveau des conseillers et conseillères en matière de carrière. Un grand nombre d'entre eux qui relevaient de la Fonction publique fédérale relèveront désormais de la Fonction publique provinciale, en vertu d'ententes fédérales-provinciales. Ces ententes comportent l'engagement de faire de la formation de la main-d'oeuvre. Notre Université a été ciblée, de préférence à d'autres institutions, pour offrir cette formation aux francophones. Nous avons trouvé preneur à la Faculté d'éducation. Le vice-doyen, Jean-Guy Ouellette, était à la tête du projet, qui a été adopté presque entièrement. Le CPR propose donc la création de ce certificat qui doit s'autofinancer. Le CPR n'est toutefois pas prêt à inclure dans les conditions d'admission l'obligation pour les candidat-e-s de se soumettre à une entrevue comme le proposait la Faculté; il n'exclut pas la possibilité de recevoir les candidat-e-s et de discuter avec eux.

R : 22-SAC-970502

Léandre Desjardins, appuyé par Rodrigue Landry, propose :

*« Que le Sénat approuve la création du **Certificat de 1^{er} cycle en développement de carrière** qui comprend sept nouveaux cours ED; que les conditions particulières d'admission à ce certificat ne comprennent pas l'obligation pour les candidats et candidates de se soumettre à une entrevue; que le programme et les sept nouveaux cours soient réservés à l'Éducation permanente et soumis à l'exigence de l'autofinancement. »*

VRER : Il y a également une proposition concernant la clientèle qui détient déjà un diplôme de 1^{er} cycle. Elle sera abordée plus tard dans le rapport du Comité des programmes de cycles supérieurs.

Vote sur R22 unanime ADOPTÉE

14.4 Baccalauréat international

VRER : Plusieurs écoles secondaires du pays offrent le baccalauréat international, une sorte de programme enrichi considéré comme l'équivalent d'une 13^e année secondaire et, souvent, presque l'équivalent de la première année universitaire. Comme les élèves qu'attire ce programme sont parmi les meilleur-e-s, l'U de M a tout intérêt à figurer dans les dépliants publicitaires qui cherchent à les recruter. Pour y figurer, il faut indiquer les équivalences qu'on est prêt à donner. La proposition de la p. 40 précise ce que l'U de M est prête à reconnaître. Avec cela, on se situerait à peu près dans la moyenne de ce que les universités canadiennes reconnaissent. Après consultation auprès des doyens/doyenne/directeurs/directrices, le CPR est d'accord avec cette proposition.

14.4 **Baccalauréat international** (suite)

R : 23-SAC-970502

Léandre Desjardins, appuyé par Colette Landry Martin, propose :

« Que l'Université de Moncton reconnaisse la valeur de la formation acquise dans le cadre du programme de Baccalauréat international et qu'elle accorde des crédits pour les matières de niveau supérieur jugées équivalentes à des cours offerts à l'Université et dont le résultat est égal ou supérieur à 5. »

LEQUIN : La proposition ne précise pas le nombre maximum de crédits que l'on reconnaîtrait. De plus, selon la p. 43, le collège Ryerson exige « six matières dont au moins trois de niveau supérieur ». Cela veut-il dire qu'il y a aussi des cours de niveau moyen ou inférieur?

DGEP : Les premières années du baccalauréat international sont de niveau inférieur; les dernières sont de niveau supérieur. Les cours sont très enrichis. La recommandation a été faite de manière à ce que ce soit les responsables de programmes qui jugent de la valeur des cours de niveau supérieur en déterminant si les contenus sont équivalents aux matières de la première année à l'U de M. On a déjà déterminé, par exemple, que les cours de chimie étaient vraiment des cours de première année à l'U de M. On pourrait donc accorder une équivalence dans ce cas. Mais on ne peut pas préjuger du nombre total de crédits parce qu'on ne peut pas obliger les unités académiques à reconnaître des équivalences.

VILLALON : Je connais des élèves qui ont fait le bac international et je peux témoigner que la formation est de qualité. C'est pour cette raison qu'on devrait les recruter. Je souhaiterais que l'accent soit mis sur la valeur de la formation et non sur la publicité que l'on veut faire.

CORMIER : Plusieurs élèves de l'École Mathieu-Martin font le bac international. La proposition va dans la bonne direction parce qu'elle leur permettra de s'inscrire plus facilement à l'U de M.

JOLICOEUR : Les équivalences varieraient entre trois crédits et une première année complète?

VRER : On n'a pas mis de maximum dans la proposition, mais c'est ce que cela veut dire.

RECTEUR : Je remercie l'École Mathieu-Martin de nous avoir poussés dans le dos. Je suis surpris qu'on n'ait pas eu plus tôt une politique pour attirer cette clientèle.

DGEP : On vient juste de commencer à offrir le bac international.

RECTEUR : À Mathieu-Martin, oui. Mais ce genre de programme est offert dans de nombreux pays et, partout, il attire une clientèle de choix. Si l'Université veut s'ouvrir à ces clientèles, il faut une politique de reconnaissance de crédits. C'est heureux que nous en proposons une maintenant.

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

14.5 **Éducation physique et loisir**

14.5.1 **B. Sc. A.P. : conditions d'admission**

VRER : Dernièrement, le Sénat a étudié une proposition portant sur le changement de nom du programme. Parce qu'il était question de sciences de l'activité physique, on s'est posé la question du contenu scientifique du programme. L'École s'est alors rendu compte qu'elle devait changer la condition d'admission. Jusqu'ici, elle n'exigeait que la condition générale; dorénavant, elle exigera en plus la condition particulière B.

14.5.1 **B. Sc. A.P. : conditions d'admission** (suite)**R : 24-SAC-970502**

Léandre Desjardins, appuyé par Hermel Couturier, propose :

« *Que les conditions d'admission au programme de Baccalauréat ès sciences de l'activité physique soient désormais la condition générale et la condition particulière B décrite à la page 17 du Répertoire 1996-1998.* »

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

15. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMME DE CYCLES SUPÉRIEURS

Voir le Document L, p. 1-79

15.1 **Sciences sociales**15.1.1 **Maîtrise en administration publique**

Invité : Yves Gagnon, vice-doyen de la FESR

Le président l'assemblée demande s'il y a des objections à ce que M. Gagnon assiste à cette partie de la réunion à titre de personne-ressource. Personne ne s'y oppose.

VO-VAN :Motifs justifiant les changements

Les modifications proposées à la M.A.P. donneraient plus de flexibilité au programme. Elles nous permettraient de cycler plus facilement les cours à option et certains cours obligatoires, ce qui augmenterait probablement le nombre d'étudiant-e-s par cours et dégagerait des ressources professorales. Le diplôme et le certificat dont nous proposons la création s'adressent à une nouvelle clientèle : des fonctionnaires qui veulent se donner une première formation en gestion ou qui désirent mettre leurs connaissances à jour. Deux études menées récemment révèlent que nous pourrions augmenter notre clientèle par la création de programmes répondant aux besoins des fonctionnaires francophones des Maritimes.

Ressources nécessaires

Pour mettre en oeuvre notre stratégie de développement de programmes de formation et de perfectionnement des fonctionnaires, nous engagerons un ou une responsable qui travaillera à établir des partenariats avec les diverses organisations du secteur public et privé. La description des tâches de cette personne se trouve à la page 7 du document.

Changements proposés à la M.A.P.

- 1) Le Département propose l'élimination de la condition particulière d'admission portant sur les préalables : *Principes économiques* (micro et macro); *Statistiques descriptives* et *Système politique canadien*.
- 2) On ajoute un cours à option en économie (EC 6231) s'adressant aux étudiant-e-s qui n'ont pas suivi les cours de principes économiques.
- 3) On supprime les blocs de cours à option. Parce que le Département ne peut offrir un grand choix de cours, il devenait difficile pour les étudiant-e-s de suivre le nombre minimum de cours dans chaque bloc.
- 4) On uniformise les exigences de la M.A.P. et de la M.A.P.-LL. B. quant au cours AP 6130.

Position du Conseil de la FESR

Après avoir étudié ces modifications, le Conseil de la FESR les recommande toutes, sauf celle portant sur le cours de statistiques descriptives. Malgré l'argument du Département, nous pensons que la connaissance des statistiques assure aux gens en administration publique une meilleure compréhension de divers types de rapports ou d'études.

15.1.1 **Maîtrise en administration publique** (suite)

R : 25-SAC-970502

Truong Vo-Van, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que le Sénat adopte les modifications proposées au programme de maîtrise en administration publique à propos des conditions particulières d'admission, de l'ajout du cours à option EC 6231, de la suppression des groupes de cours dans la liste des cours à option, de l'uniformisation du cours AP 6130 aux programmes de M.A.P. et de M.A.P.-LL.B., mais qu'il maintienne comme condition particulière d'admission la réussite du cours ST 2653 ou de son équivalent. »

EL-JABI : Un conseil de faculté a-t-il le droit de soumettre directement au Sénat des recommandations touchant la modification de ses programmes?

VRER : Voilà un an ou deux, le Sénat a statué que pour les 2^e et 3^e cycles, le Conseil de la FESR constituait le Comité de programmes.

WYBOUW : J'ai reçu de Mme McKee-Allain un document traitant de l'aspect pluridisciplinaire que doit avoir ce programme, condition imposée par le Sénat à l'époque. Dans le préambule du programme proposé (p. 12), on lit : « Le programme pluridisciplinaire... ». Or, on peut faire tout le programme en ne suivant que des cours AP qui, je crois, sont donnés presque à 100% par des profs de science politique. Ça ne me dérange pas que le programme ne soit pas pluridisciplinaire, mais s'il ne l'est pas, qu'on enlève le mot. On devrait régler ce point avant de voter.

MCKEE-ALLAIN : À ma connaissance, pour qu'un programme soit pluridisciplinaire, il n'est pas nécessaire que la pluridisciplinarité soit dans les cours obligatoires; elle peut être dans les cours à option. L'une des difficultés de gérer un programme pluridisciplinaire est la disponibilité des cours offerts annuellement. Dans ce cas-ci, on trouve des cours AD, CO, EC et IG, mais pas nécessairement comme cours obligatoires. Comme l'a l'expliqué M. Vo-Van, le but des changements est d'accroître la souplesse du programme et de répondre ainsi en partie à la demande du Sénat.

RECTEUR : Le Sénat a adopté des directives claires quant aux modifications à apporter à la M.A.P. Les changements proposés répondent-ils à toutes les exigences ou va-t-on soumettre d'autres propositions dans quelques mois?

VO-VAN : À ma connaissance, elles répondent aux exigences qui demandaient qu'on ait un certain nombre de cours par année. L'année prochaine, on répondra aux exigences du Sénat quant au nombre de cours à offrir.

MCKEE-ALLAIN : J'ai dit que la proposition répondait « en partie » parce qu'il y a deux propositions. La deuxième, qui porte sur les nouveaux diplômes, répondra aux autres exigences du Sénat.

VRER : Le cours AP 6210 est offert par un économiste et le cours AP 6310, par un professeur de droit. Le sigle AP ne signifie pas que le cours est offert par des gens formés en administration publique. En fait, deux des sept cours obligatoires et un certain nombre de cours à option sont donnés par des professeur-e-s qui ne sont pas du Département. Je n'ai pas fait de calcul très précis, mais je crois qu'on peut dire que le programme est pluridisciplinaire.

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

15.1.2 Création de programme de cycle supérieur en administration publique

VO-VAN : Nous proposons la création du Diplôme de 2^e cycle en administration publique et du Certificat de 2^e cycle en gestion publique contemporaine. Le but est de développer une compréhension plus poussée des structures, du fonctionnement, de la gestion et de l'environnement de l'administration publique.

E. ROBICHAUD : Ce diplôme et ce certificat sont-ils de nouveaux programmes? Si oui, ne devraient-ils pas être d'abord évalués par le Comité conjoint, qui les proposerait ensuite au Sénat?

Président d'assemblée : C'est un point d'ordre. Je demande aux membres de m'éclairer.

15.1.2 Création de programme de cycle supérieur en administration publique (suite)

VO-VAN : Dans le cas de diplômes et de certificats de cycles supérieurs destinés essentiellement à la clientèle à temps partiel, on a compris qu'on pouvait les soumettre directement au Sénat s'ils s'autofinanciaient. Ce ne sont pas des programmes de maîtrise.

COUTURIER : Plus loin, on a une proposition sur l'appellation des programmes (p. 79) qu'il faudrait adopter avant de voter sur celle-ci. On est en train de faire les choses à l'envers.

VRER : La question d'Edgar Robichaud est pertinente. D'habitude, c'est par le CCJ que les nouveaux programmes sont soumis au Sénat. Monsieur M. Vo-Van répond qu'il s'agit de programmes qui s'autofinancent. C'est vrai que de tels programmes ne posent pas les mêmes problèmes que les autres au Conseil des gouverneurs. On vient d'ailleurs d'adopter un certificat de 1^{er} cycle sans se demander si le CCJ le recommandait. Le fait est que jusqu'à maintenant, on n'a peut-être pas suffisamment précisé le rôle du CCJ sur ce point.

E. ROBICHAUD : L'argument de l'autofinancement n'est pas acceptable étant donné que le CCJ ne s'occupe pas uniquement de questions financières. Il doit voir à la qualité des programmes; c'est pourquoi des membres du Sénat y siègent. J'étais absent quand on a adopté le certificat de 1^{er} cycle, mais j'ai de la difficulté à accepter que le Sénat approuve celui-ci.

RECTEUR : À cause des exigences que le Sénat a imposées au Département et des conséquences qu'entraînerait le report de l'approbation, j'ai tendance à plaider la flexibilité. Pour les programmes de courte durée (on parle même de microprogrammes dernièrement), s'il faut toujours passer par la même procédure que pour les programmes réguliers, on risque de ne pas répondre aux besoins du milieu. Il faut une procédure d'approbation des nouveaux programmes, mais en l'occurrence, le recours à la procédure lourde a des conséquences importantes. Les engagements déjà pris risquent d'être compromis, alors que tout le Département est en difficulté.

EL-JABI : Il y a peut-être une porte de sortie. Le Sénat a toujours demandé de la flexibilité quand il s'agissait de créer des programmes principalement à partir de cours déjà existants. Ce que dit Edgar Robichaud est vrai, mais si le doyen de la FESR dit qu'il n'y a pas de coûts associés à ces nouveaux programmes, j'imagine que c'est parce qu'ils ont surtout pour but de trouver une nouvelle clientèle aux cours déjà offerts dans d'autres programmes du Département.

Président d'assemblée : En réponse au point d'ordre soulevé, j'accepte la proposition.

VO-VAN : En réponse à l'intervention de M. Couturier, j'aimerais garder la proposition de la page 79 pour la fin. Pour ce qui est du diplôme de 2^e cycle en administration publique, il s'agit d'un programme de 30 crédits qui a pour but de répondre à des besoins de formation d'une clientèle bien précise. Les étudiant-e-s qui l'obtiendront pourraient se diriger ensuite vers la maîtrise. De même ceux et celles qui obtiendront le certificat de 15 crédits pourront s'inscrire ensuite au diplôme de 2^e cycle. C'est conforme à ce qui se fait dans beaucoup d'universités.

R : 26-SAC-970502

*« Que le Sénat approuve la création du **Diplôme de 2^e cycle en administration publique** et du **Certificat de 2^e cycle en gestion publique contemporaine**. »*

LEQUIN : Les cours qu'on trouve aux pages 22 et 23 sont-ils nouveaux?

VO-VAN : Ce sont de nouveaux cours qui se donneront seulement à l'Éducation permanente. Il faudra donc un nombre suffisant d'inscriptions pour qu'ils soient offerts.

LEQUIN : Autofinancés ou non, ce sont de nouveaux cours qu'on est en train de créer, n'est-ce pas?

E. ROBICHAUD : Les choses se compliquent de plus en plus. On a dit tout à l'heure que parce que c'était seulement un réaménagement de cours, on pouvait l'accepter sans passer par le CCJ. Maintenant, on crée aussi de nouveaux cours. Un programme de 30 crédits peut passer directement au Sénat sans problème, mais une maîtrise, qui peut avoir 40 crédits ou un peu plus, doit passer par le CCJ. Où est la ligne de démarcation?

WYBOUW : Monsieur le Président, quand vous avez tranché tout à l'heure, on vous avait fait croire qu'on ne créait pas de nouveaux cours, alors qu'au moins quatre personnes dans la salle savaient que c'était faux. De plus, on a dit que les programmes s'autofinanciaient, alors qu'on a prévu un budget pour engager une personne avant même d'avoir des inscriptions. La question devrait être reconsidérée étant donné qu'on vous avait sciemment caché des éléments.

Président d'assemblée : Je ne veux pas présumer qu'il y avait des intentions cachées.

15.1.2 Création de programme de cycle supérieur en administration publique (suite)

VRER : Il n'y a rien de caché. Les membres ont eu les documents plusieurs jours avant la réunion.

WYBOUW : Monsieur El-Jabi a dit qu'il n'y avait aucun nouveau cours; personne ne l'a démenti.

VRER : Oui, mais M. Vo-Van n'a pas présenté le dossier comme ça. Soyons prudents. Vous avez la documentation entre les mains. Tenons-nous-en aux faits; ils sont tous là. Le CCJ a toujours eu pour but de faire le lien entre le Sénat et le Conseil des gouverneurs. Quand des propositions de nouveaux programmes intéressent les deux instances, on les soumet au CCJ. On ne l'a pas toujours fait dans le passé. Je me rappelle m'être rendu compte, il y a deux ou trois ans, qu'on avait soumis au Sénat des programmes de l'Éducation permanente sans passer par le CCJ. Quand une proposition portant sur la création de programmes intéresse-t-elle à la fois les gouverneurs et le Sénat? Jusqu'à quel point a-t-elle à la fois des incidences financières et des incidences académiques? Y a-t-il une incidence financière dans ce cas-ci? Il y en a toujours, sans doute; c'est donc légitime de s'en préoccuper. Le Département veut engager un-e responsable de la coordination des nouveaux programmes parce qu'il a des fonds en fiducie provenant de son projet de maîtrise à temps partiel, qui a eu beaucoup de succès. Cette maîtrise n'a pas eu de budget de fonctionnement de l'U de M; elle s'est autofinancée à partir de subventions, etc. Tout à l'heure, au sujet du programme de 1^{er} cycle, si on avait exigé qu'il soit soumis au CCJ, il devenait impossible de le créer dans les délais voulus. Quand on négocie avec des employeurs et des ministères, ce sont des variables qui ont des conséquences. L'Université doit éviter de donner une image de lourdeur.

Vote sur R26 Pour 24 Contre 2 Abstentions 7 **ADOPTÉE**

COUTURIER : Je me suis abstenu parce que je ne sais pas sur quelle appellation je vote : un certificat ou un diplôme de 2^e cycle? Il y a des certificats de 30 crédits, d'autres de 15 crédits. Il faudrait d'abord clarifier le sens des appellations.

VO-VAN : La proposition de la page 79 uniformise les appellations en tenant compte de ce qui se fait dans d'autres universités.

15.2 ÉTUDES SUPÉRIEURES ET RECHERCHE

15.2.1 Appellation des programmes de cycles supérieurs

R : 27-SAC-970502

Turong Vo-Van, appuyé par Mariana Kant, propose :

*« Pour les études de cycles supérieurs, que les programmes de formation comportant environ 30 crédits soient dénommés **Diplôme d'études supérieures** et que les programmes de formation comportant environ 15 crédits soient dénommés **Certificat de 2^e cycle**. »*

LEQUIN : Comment appelle-t-on une formation qui comporte 25 crédits? Faut-il absolument au moins 30 crédits pour avoir droit au titre de « diplôme »?

VO-VAN : Nous avons dit « environ »; ça permet une certaine flexibilité.

Vote sur R27 unanime **ADOPTÉE**

WYBOUW : Cela veut-il dire que le diplôme qu'on vient de voter change déjà de nom?

Président d'assemblée : Il se conforme à la nouvelle appellation, qui est générique.

15.3 Administration

15.3.1 Maîtrise en administration des affaires : M.B.A. coopératif

VO-VAN : Les modifications que l'on propose au M.B.A. coopératif (p. 27) ont pour but de rendre le programme plus adapté à la situation actuelle du Canada. On note une tendance à la réduction du

15.3.1 Maîtrise en administration des affaires : M.B.A. coopératif (suite)

nombre de crédits exigés pour ce diplôme. Dans la plupart des universités canadiennes, il ne se fait plus en deux ans, mais en 18 mois, et même parfois en 12 mois. Nous souhaitons réduire le nombre de crédits du nôtre de 60 à 45, et axer davantage la formation sur les stages.

R : 28-SAC-970502

Truong Vo-Van, appuyé par Jean-Bernard Robichaud, propose :

« Que le Sénat adopte les modifications proposées au programme de la Maîtrise en administration des affaires (M.B.A. coopératif) à propos de certains cours et du nombre de crédits de cours. »

VRER : La proposition répond à des préoccupations qu'avait le CPR lorsque le régime « coop » a été adopté pour le M.B.A.. En principe, les études en alternance diminuent le nombre de cours nécessaires à la formation. Ce qui est proposé répond donc à notre conception de cette catégorie de programmes. En génie et en foresterie, le nombre de crédits traditionnels a beaucoup diminué au cours des deux dernières années suite à l'introduction de l'option « coop » dans les programmes. Dans ce cas-ci, l'introduction de l'option « coop » a précédé la réduction du nombre de crédits.

BARRY : Les étudiant-e-s présentement inscrits au M.B.A. (coop) vont-ils bénéficier du changement?

WYBOUW : Le principe est de donner le choix à l'étudiant-e. La plupart vont probablement choisir la formule 45 crédits + stage au lieu de la formule comptant 60 crédits.

Vote sur R28

unanime

ADOPTÉE

15.4 Arts

15.4.1 Maîtrise ès arts en histoire

VO-VAN : Dans le cas de la maîtrise en histoire, je rappelle que le Sénat a étudié les recommandations des évaluateurs externes et a fait ses propres recommandations. Les changements que nous proposons concernent surtout la flexibilité dans les critères d'admission et l'importance accordée à la formation préparatoire à la thèse. Le document décrit les nouvelles conditions d'admission. Le baccalauréat avec spécialisation en histoire reste la condition requise, mais une majeure en histoire associée à une mineure pertinente est aussi valable. L'équivalence à cette exigence - fondée sur les connaissances en histoire déjà acquises, une formation appropriée et l'expérience pertinente - pourrait être accordée. Nous avons aussi introduit le concept de programme-réseau, qui est très intéressant puisque tous les professeur-e-s d'histoire des trois campus pourront participer à l'enseignement et à la direction de travaux. On pourra ainsi faire une meilleure utilisation des ressources de l'Université. Les nouveaux cours sont axés sur des études dirigées et sur les méthodologies historiques afin de donner une préparation appropriée en vue de la thèse. Ces changements ne répondent pas seulement aux vœux du Sénat, mais aussi aux recommandations des évaluateurs externes.

R : 29-SAC-970502

Truong Vo-Van, appuyé par Linda Lequin, propose :

« Que le Sénat adopte les modifications proposées au programme de Maîtrise ès arts en histoire à propos de certains cours, de la durée du programme et des conditions particulières d'admission. »

TRUDEAU : Pourquoi enlève-t-on le cours *Séminaire de recherche* dans beaucoup de programmes? C'est un cours important à cause des échanges profs/étudiant-e-s.

VO-VAN : Les changements proposés découlent directement des recommandations des évaluateurs externes. Au lieu d'un séminaire de recherche, on aura un cours d'études dirigées qui vise essentiellement les concepts fondamentaux en histoire, mais s'appuie sur la préparation de la

thèse. C'était l'une des recommandations du Sénat.

15.4.1 **Maîtrise ès arts en histoire** (suite)

VRER : Jusqu'ici, ce programme est le seul qui ait été évalué selon la procédure adoptée pour l'évaluation des programmes de 2^e cycle. Les recommandations des évaluateurs ont été très bien suivies. Qu'il y ait ou non un séminaire sur les méthodes de recherche, ce n'est pas un problème puisque la maîtrise sera désormais davantage axée sur la formation à la recherche. La description du cours HI 6002, par exemple, montre bien que le programme vise une bonne connaissance des méthodes de recherche en histoire. Tout le programme s'imprègne maintenant de la recherche.

Vote sur R29 unanime ADOPTÉE

15.5 **Sciences de l'éducation**

15.5.1 **Création d'un diplôme de 2^e cycle en counseling de carrière**

VO-VAN : Le programme proposé fait suite à une demande du ministère du Développement et des Ressources humaines du Canada que l'Université a acceptée à l'automne 95. Nous avons créé plus tôt aujourd'hui le Certificat de 1^{er} cycle en développement de la carrière. La présente proposition vise la création d'un programme de 2^e cycle destiné surtout à des personnes qui ont déjà un diplôme de 1^{er} cycle dans les disciplines touchant le counseling de carrière. Le financement est assuré. Comme le programme compte 36 crédits, pour être conséquents avec la nouvelle appellation, nous devons l'appeler « diplôme » et non « certificat », comme on le fait à la page 54.

R : 30-SAC-970502

Truong Vo-Van, appuyé par Rodrigue Landry, propose :

« Que le Sénat approuve la création du Diplôme de 2^e cycle en counseling de carrière. »

Vote sur R30 unanime ADOPTÉE

16. **PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE**

RECTEUR : Nous pouvons soit élire le président d'assemblée, soit aborder un autre point de l'ordre du jour. L'un des candidats est à l'étranger et ne peut se présenter devant le Sénat. Le mandat du président d'assemblée actuel se termine aujourd'hui, mais on pourrait considérer qu'il se prolonge jusqu'à ce que M. Dion soit réélu ou remplacé. L'élection pourrait être remise à la réunion d'août.

WYBOUW : Quelle est la durée du mandat?

RECTEUR : C'est un mandat d'un an qui se termine à la dernière réunion avant l'assemblée annuelle. Donc, aujourd'hui, normalement.

R : 31-SAC-970502

Lita Villalon, appuyée par Mariana Kant, propose :

*« Que le mandat de président d'assemblée de **Pierre Dion** soit prolongé jusqu'à la prochaine réunion afin de permettre la tenue d'une élection. »*

Vote sur R31 unanime ADOPTÉE

Dion : Je vous remercie.

17. **MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES**

Voir le Document M, p. 1

DGEP : Le registraire étant absent, c'est moi qui vais vous expliquer les changements proposés :

17. modification de la définition d'*étudiant-e-s à temps complet* et de celle d'*étudiant-e à temps partiel*;
MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES (suite)

changements quant au nombre de crédits que l'on peut suivre par année à l'Éducation permanente. Le but est d'harmoniser nos définitions avec celles de la CESPM, qui considère comme étudiant-e à temps plein celui ou celle qui suit un minimum de neuf crédits par session. En ce moment, parce que notre définition est différente, certains de nos étudiant-e-s ne peuvent être déclarés comme étudiant-e-s à temps complet aux fins de la CESPM, ce qui nous prive de revenus. De plus, parce que le système de prêts du N.-B. considère comme étudiant-e à temps complet celui ou celle qui s'inscrit à neuf crédits, notre définition actuelle pénalise certains de nos étudiant-e-s sur le plan financier. Ce changement de définition entraîne les deux autres changements proposés : la définition d'étudiant-e à temps partiel et le nombre de crédits par session à l'Éducation permanente.

R : 32-SAC-970502

Colette Landry Martin, appuyée par Omer Chouinard, propose :

« Que le Sénat adopte les modifications aux règlements universitaires proposées et que celles-ci entrent en vigueur le 1^{er} juillet 1997. »

Vote sur R32

unanime

ADOPTÉE

18. **PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion se tiendra le 27 août 1997 à Moncton.

19. **CLÔTURE**

R : 33-SAC-970502

Michelle Trudeau propose :

« Que la séance soit levée. »

Vote sur R33

unanime

ADOPTÉE.

Il est 18 heures.

Contresigné le _____

Président

Secrétaire

DOCUMENTS